

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi-nistre ordonnateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>						
CD		01 08 00	03	Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif des sites pollués (Plan Marshall 2.Vert - Axe IV - Mesure IV.2., Action IV.2.A)	1.293	1.293
CD	i	51 03 11	03	Subventions aux entreprises publiques en vue de l'assainissement et la rénovation des sites à réaménager (CAW)	0	468
CD		51 04 11	03	Subventions aux personnes physiques ou morales de droit privé en vue de procéder au réaménagement des sites à réaménager	0	0
CD	i	51 05 11	03	Fonds budgétaire : Fonds d'aménagement opérationnel (art 183 du Code)		
				Solde au 1er janvier	2.115	2.145
				Recettes de l'année en cours	100	100
				Disponible pour l'année	2.215	2.245
				Dépenses à charge du Fonds	100	100
				Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	2.115	2.145
FU		53 03 00	03	Subventions au profit de personnes physiques ou morales pour réaliser des travaux d'embellissement extérieur d'immeubles destinés principalement à l'habitatior	873	815
FU	i	63 01 21	03	Subventions aux pouvoirs et organismes publics en matière de rénovation urbaine	1.707	2.051
FU	i	63 02 21	03	Subventions en vue de la revitalisation urbaine	2.149	3.061
FU	i	63 03 21	03	Subventions aux communes et aux C.P.A.S. en vue du réaménagement de sites à réaménager (PAP-AW)	425	1.700
FU		63 04 21	03	Programme exceptionnel d'intervention dans les zones d'initiative privilégiées	0	0
CD		63 05 21	03	Subventions aux communes et aux régies foncières communales dans le cadre de la politique foncière régionale	0	0
FU		63 06 21	03	Subvention annuelle à la Ville de Liège pour des politiques d'attractivité (enjeux métropolitains - mobilité)	3.200	3.200
FU		63 07 21	03	Subvention annuelle à la ville de Namur pour des politiques d'attractivité (enjeux métropolitains - mobilité)	1.500	1.500
CD		63 08 21	03	Subventions en vue de l'assainissement et de la rénovation des sites d'activité économique désaffectés - Cofinancement régional du programme opérationnel "Phasing out Objectif 1" (CAW)	0	0
FU		63 09 21	03	Subvention annuelle à la ville de Mons pour des politiques d'attractivité (enjeux métropolitains - mobilité)	1.500	1.500
FU		63 10 00	03	Subventions au profit de personnes morales de droit ou d'intérêt public pour réaliser des travaux d'embellissement extérieur d'immeubles destinés principalement à l'habitatior	0	0
FU		63 11 21	03	Subventions en matière de rénovation urbaine - cofinancement régional du programme opérationnel "phasing out - objectifs 1 et 2"	0	0
CD		63 12 00	03	Subventions en vue de l'assainissement et de la rénovation de sites à réaménager - Cofinancement régional du programme opérationnel "Phasing out Objectif 1" (CAW)	0	0
CD		63 13 00	03	Réceptacle des engagements relatifs au programme objectif 2 et phasing out objectif 2 - programmation 2000-2006 (CAW)	0	0
FU		63 14 21	03	Subventions en matière de rénovation urbaine et de revitalisation des centres urbains cofinancées par l'Union européenne dans le cadre de la programmation 2000-2006	0	0
FU		63 15 00	03	Subvention aux pouvoirs et organismes publics subordonnés pour l'élaboration de plans d'aménagement ou de schémas directeurs, pour l'acquisition, l'aménagement et l'équipement de biens immeubles, notamment d'espaces verts publics (exécution de décisions prises avant le 1er janvier 1987)	0	170
CD		63 16 00	03	Dépenses de toute nature relatives à la mise en œuvre du programme européen Compétitivité régionale et emploi	0	142
CD		63 17 00	03	Dépenses de toute nature relatives à la mise en œuvre du programme européen Convergence	0	371
FU		63 18 00	03	Subventions en matière de rénovation urbaine et de revitalisation urbaine - cofinancement régional du programme opérationnel "Convergence" 2007-2013	0	568
FU		63 19 00	03	Subventions en matière de rénovation urbaine et de revitalisation urbaine - cofinancement régional du programme opérationnel "Compétitivité régionale et emploi" 2007-2013	0	1.263
FU		63 20 21	03	(Nouveau) Subventions aux pouvoirs et organismes publics en matière de "Politique des Grandes Villes"	0	0
CD	i	63 21 21	03	(Nouveau) Subventions en matière de sites à réaménager - Cofinancement régional du programme opérationnel « FEDER 2014-2020 » - Axe 3	0	0
CD	i	71 01 32	03	Acquisition par la Région d'immeubles nécessaires à la réalisation du programme, travaux de réaménagement des bâtiments propriétés de la Région (CAW)	100	150
CD	i	71 02 32	03	Acquisitions par la Région de terrains, équipements et frais connexes dans le cadre de la politique foncière régionale	0	0

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi-nistre ordonnateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
CD	71	03	12	03	Acquisitions et travaux de réaménagement des sites de réhabilitation paysagère et environnementale (CAW)	0	0
CD	71	04	32	03	Acquisition par la Région d'immeubles nécessaires à la réalisation du programme, travaux de réaménagement des bâtiments propriétés de la Région - Cofinancement régional du programme opérationnel Objectif 1 (CAW)	0	0
FU	71	05	32	03	Acquisition par la région d'immeubles nécessaires à la réalisation du programme, y compris aménagements	0	0
CD	71	06	32	03	Acquisition par la Région d'immeubles nécessaires à la réalisation du programme, travaux de réaménagement des bâtiments propriétés de la Région - Cofinancement régional du programme opérationnel objectif 2 (A supprimer) Acquisition par la Région d'immeubles nécessaires à la réalisation du programme, travaux d'assainissement et d'aménagement des bâtiments propriétés de la Région - Cofinancement régional du programme opérationnel Objectif 2 et phasing out	0	0
CD	71	07	32	03	Objectif 2 Programmation 2000 - 2006 (CAW)	0	0
FU	74	01	00	03	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	10	10
CD	74	06	00	03	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	46	46
FU	74	15	00	03	Dépenses d'investissement transversales - Part du département aménagement - Partie "politique de la ville"	5	5
<i>Totaux pour le Titre II.</i>						35.515	41.020
<b>Totaux pour le programme 16.03.</b>						45.039	52.140
<i>Dont programme d'investissement</i>						4.481	7.530
<i>Dont fonds budgétaires</i>						2.700	2.700
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>						3.030	3.060
<b>Programme 16.11.</b>							
<b>Logement : secteur privé.</b>							
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>							
FU	01	01	00	11	Initiatives dans le cadre du Plan Marshall 2. Vert en matière de logement (secteur privé)	0	0
FU	12	02	00	11	Études, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de fonctionnement	383	383
FU	12	03	00	11	Frais de fonctionnement du Conseil supérieur du Logement	119	168
FU	12	04	11	11	Centre d'études en habitat durable	0	0
FU	32	01	00	11	Aide à la location à destination des OFS	515	515
FU	32	02	00	11	Subventions - Appel à projet relatif à l'habitat permanent	0	0
FU	33	01	00	11	Subventions en faveur d'organismes ou groupements qui participent par leurs actions à la promotion et à l'aménagement du logement	425	425
FU	33	02	00	11	Dotations au Fonds du Logement destinées à couvrir les frais de fonctionnement des organismes à finalité sociale	13.995	13.995
FU	33	03	00	11	Subventions aux organismes privés dans le cadre des programmes opérationnels européens - cofinancement	0	0
FU	33	04	00	11	Subvention au centre d'étude en habitat durable	340	340
FU	33	06	00	11	(Nouveau) Réseau wallon de lutte contre la pauvreté	31	25
FU	34	05	41	11	Allocations de départ, de déménagement, d'installation et de loyer (Contrat d'avenir)	9.545	9.545
FU	34	06	12	11	Provision en vue d'intervention en faveur de la Société wallonne de Crédit social pour la gestion du "prêt tremplin" - dossiers 2009	7.016	7.016
FU	34	07	41	11	Intervention en faveur de la Société wallonne de Crédit social pour la gestion du "prêt jeunes"	3.000	3.000
FU	34	09	41	11	Intervention de la Région dans la couverture d'une assurance contre la perte de revenus	3.600	3.600
FU	34	10	41	11	Intervention de la Région dans la couverture d'une assurance contre la perte de revenu en faveur des locataires	0	0
FU	34	12	79	11	Bonification d'intérêts accordées aux prêts octroyés à l'intervention du F.R.C.E.	479	479
FU	34	13	41	11	Intervention en faveur de la Société wallonne de Crédit social pour la gestion du "prêt tremplin" (nouvelle formule)	1.560	1.560
FU	43	03	00	11	Subventions relatives aux programmes et initiatives communautaires dans le cadre de la programmation 2007-2013 (organismes publics - cofinancement)	0	0
FU	45	01	00	11	Actions en matière de promotion, d'information et de sensibilisation dans le domaine du logement	43	43
<i>Totaux pour le Titre I.</i>						41.051	41.094

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi-nistre ordonnateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>							
FU	51	01	11	11	Intervention dans la prise en charge des intérêts des écoprêts accordés par le Fonds du Logement Wallon et la Société Wallonne du Crédit Social	963	963
FU	51	02	11	11	Intervention en faveur du Fonds du Logement pour la prise en charge d'une annuité d'emprunt dans le cadre de la rénovation des logements de l'aide locative	40	40
FU	51	03	30	11	Prime en capital relative aux investissements sociaux du Fonds du Logement des Familles nombreuses de Wallonie	25.147	25.147
FU	51	04	11	11	Subventions au Fonds du Logement wallon dans le cadre des programmes communaux du logement	4.887	2.572
FU	51	05	11	11	Subventions à la Société wallonne de crédit social	22.000	22.000
FU	51	06	11	11	Subventions aux personnes morales pour la création de logements conventionnés	0	0
FU	51	08	11	11	Subventions au Fonds du Logement pour la prise en gestion ou en location de logements par les opérateurs immobiliers	2.880	3.034
FU	51	09	10	11	Exécution de la garantie octroyée par la Région au remboursement de prêts hypothécaires	0	0
FU	51	10	12	11	Projets expérimentaux de créations de logements par des personnes morales	0	364
FU	51	11	12	11	Intervention dans la prise en charge des chèques logement en faveur de la SWCS	2.352	2.352
FU	51	12	12	11	Subventions en capital en faveur d'organismes ou groupements qui participent par leurs actions à la promotion et à l'aménagement du logement	0	0
FU	52	01	10	11	Subventions aux personnes morales pour la création de logements de transit ou d'insertion (Contrat d'avenir)	873	986
FU	52	02	10	11	Subventions aux personnes morales pour la démolition de bâtiments non améliorables	0	0
FU	52	03	10	11	Equipement d'ensembles de logements	184	72
FU	53	03	10	11	Primes à la création de logements conventionnés	61	61
FU	53	04	10	11	Primes aux particuliers pour la réhabilitation, la restructuration ou l'acquisition de logements	14.000	14.000
FU	53	05	10	11	Primes pour l'habitat alternatif	100	100
FU	81	01	00	11	Avances remboursables aux organismes privés à finalité sociale pour la prise en gestion ou en location de logements inoccupés (CAW)	1.100	1.614
FU	81	02	00	11	Intervention remboursable de la Région dans la fourniture d'une garantie locative	0	0
FU	81	03	00	11	Avances remboursables aux organismes à finalité sociale	150	150
<i>Totaux pour le Titre II.</i>						74.737	73.455
<b>Totaux pour le programme 16.11.</b>						115.788	114.549
<i>Dont programme d'investissement</i>						—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>						—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>						—	—
<b>Programme 16.12.</b>							
<b>Logement : secteur public.</b>							
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>							
FU	01	01	00	12	Fonds budgétaire : Fonds régional pour le relogement		
Solde au 1er janvier						0	0
Recettes de l'année en cours						75	75
Disponible pour l'année						75	75
Dépenses à charge du Fonds						50	50
Solde du fonds budgétaire au 31 décembre						25	25
FU	12	02	00	12	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion et frais de fonctionnement	221	221
FU	12	03	00	12	Audit des SLSP	0	0
FU	31	01	22	12	Intervention régionale dans un fonds de mutualisation des charges communes des SLSP	0	0
FU	31	02	22	12	Subvention loyer aux SLSP	1.941	1.252
FU	31	03	22	12	Aide à la gestion des SLSP	0	0
FU	31	04	22	12	Aides aux sociétés de logement de service public	8.370	8.370
FU	31	05	22	12	Aide au remboursement	0	0
FU	31	06	22	12	Subvention de fonctionnement de la SWL	10.388	10.388
FU	31	10	22	12	Financement des référents sociaux et de leur encadrement	2.206	2.206

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi-nistre ordonnateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux			
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation		
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>								
FU	31	12	00	12	Dotation à la Société wallonne du Logement pour le développement d'un outil de gestion immobilière et pour la certification énergétique	1.000	1.000	
FU	31	13	00	12	Aide à la location SLSP	43	43	
FU	31	14	00	12	Subvention au logement social accompagné pour les SLSP	965	965	
FU	41	01	40	12	Intervention dans le coût des APE dans les Sociétés agréées par la SWL	1.418	1.418	
FU	41	02	40	12	Quote part dans le financement des programmes de transition professionnelle dans le secteur du logement	781	781	
FU	41	04	40	12	Intervention régionale à verser au CRAC dans le cadre du financement alternatif de l'offre de logements publics (PST 3)	7.000	7.000	
FU	41	05	40	12	Subvention complémentaire P.E.I.	1.026	1.026	
FU	41	06	40	12	Annuité complémentaire CRAC	0	0	
FU	43	01	22	12	Subventions au secteur public en matière de promotion, d'information et de sensibilisation dans le domaine du logement	105	103	
FU	43	02	22	12	Subventions aux communes pour la couverture des frais afférents aux conseillers Logement	186	186	
FU	43	03	00	12	Subventions aux pouvoirs locaux dans le cadre du relogement	279	279	
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	35.979	35.288	
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>			
FU	<i>i</i>	51	01	10	12	Equipement d'ensemble de logement	0	0
FU		51	05	11	12	Subventions aux organismes publics pour l'acquisition, la rénovation, la transformation ou la création de logements dans des quartiers spécifiques	0	383
FU		51	06	11	12	Primes en capital relatives à l'acquisition, la rénovation, la réhabilitation et la construction de logements sociaux par les sociétés agréées par la Société régionale wallonne du Logement	0	450
FU		51	08	11	12	Dotations à la SWL	0	0
FU		51	10	11	12	Dotation à la Société wallonne du logement destinée à l'augmentation de l'offre en logements publics (CAWA).	34.868	31.378
FU		51	11	11	12	Dotation à la Société wallonne du logement destinée au financement de travaux de réhabilitation, de restructuration, d'adaptation, d'amélioration et de conservation des logements gérés par la SWL et les sociétés de logement de service public	29.542	29.542
FU		51	12	11	12	Dotation additionnelle à la Société Wallonne du Logement destinée au financement de travaux de réhabilitation des logements gérés par la Société Wallonne du Logement et les sociétés de logement de services publics	25.500	25.500
FU		51	14	11	12	Subventions aux SLSP pour la prise en gestion ou en location de logements	0	0
FU		51	15	11	12	Projets expérimentaux de créations de logements par les SLSP	0	638
FU		51	16	00	12	Allocation travaux SLSP	175	171
FU		63	01	21	12	Subventions aux pouvoirs publics pour la création de logements sociaux ou moyens	2.007	1.329
FU		63	02	21	12	Subventions aux organismes publics pour la création de logement de transit ou d'insertion	1.134	1.629
FU		63	03	51	12	Subventions aux organismes publics pour la démolition de bâtiments non améliorables	93	93
FU		63	04	21	12	Subventions aux organismes publics pour l'acquisition de terrains dans le but de constituer des réserves foncières	465	465
FU		63	05	00	12	Aide au partenariat	0	0
FU		63	07	21	12	Subventions aux pouvoirs publics pour l'équipement de terrains	454	443
FU		63	09	00	12	Projets expérimentaux de créations de logements par les pouvoirs locaux	0	425
FU		72	01	10	12	Travaux et dépenses liés au programme logement de l'ex-S.D.R.W.	3	3
FU		74	06	00	12	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	74	74
FU		81	01	00	12	Avances remboursables dans le cadre du Community Land Trust	0	0
FU		81	02	41	12	Prise de participation de la Région dans le capital des sociétés de logement de service public, des guichets du crédit social et de la SWL	0	0
FU		81	03	00	12	Avances remboursables aux pouvoirs publics en vue de l'équipement de terrains	0	0
FU		81	06	00	12	Avances remboursables pour construction	7.700	9.920
FU		81	07	41	12	Prise de participation dans le capital des sociétés de logement de service public	12.750	11.250
FU		81	08	00	12	Avances travaux SLSP	350	460
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	115.115	114.153	
					<b>Totaux pour le programme 16.12.</b>	151.094	149.441	
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	50	50	
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	25	25	

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi-nistre ordonnateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
				<b>Programme 16.21.</b>			
				<b>Monuments, sites et fouilles.</b>			
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>			
PR	01	02	00	21	Dépenses de toute nature afférentes à la maintenance du patrimoine wallon	500	400
PR	01	03	00	21	Dépenses de toute nature afférentes au petit patrimoine populaire de la Wallonie	600	400
PR	12	02	00	21	Relations publiques, documentation, organisation de colloques et participation à des séminaires, colloques et expositions, frais de réunions, frais de justice	128	128
PR	12	04	30	21	Inventaire du Patrimoine immobilier culturel	100	100
PR	12	07	11	21	Honoraires d'avocats et d'experts judiciaires, frais de justice	34	34
PR	12	09	00	21	Frais de gestion et de fonctionnement du Département du Patrimoine	400	400
PR	12	10	11	21	Dépenses de fonctionnement pour l'archéologie (achats, études, restaurations objets et fouilles)	1.500	1.500
PR	12	12	30	21	Etudes géomatiques	17	17
PR	12	13	00	21	Etudes	425	425
PR	12	15	00	21	Dépenses de fonctionnement transversales - Part du Département du Patrimoine	0	0
PR	33	03	00	21	Exécutions de jugements et arrêts condamnant la Région au paiement d'indemnités-cautionnement	150	150
PR	33	05	00	21	Subventions liées au programme européen Leader 2007-2013	0	30
PR	33	08	00	21	Subvention au secteur privé concernant les monuments et sites et à la mise en valeur des objets et sites archéologiques	400	400
PR	33	11	00	21	Subventions relatives aux programmes et initiatives communautaires dans le cadre de la programmation 2007-2013 et suivante (cofinancement) - secteur privé	0	0
PR	41	01	00	21	Subventions au secteur public concernant les monuments, sites et fouilles et la mise en valeur des objets et sites archéologiques	0	95
PR	41	02	00	21	Quote-part dans le financement du programme d'aide à la promotion de l'emploi APE	0	0
PR	41	03	00	21	Subventions au secteur public concernant les monuments, sites et fouilles et la mise en valeur des objets et sites archéologiques	300	380
PR	41	04	40	21	Subvention à l'Institut du Patrimoine wallon	10.547	10.547
PR	41	06	40	21	Quote-part dans le financement du programme de transition professionnelle	101	101
PR	41	07	40	21	Dotation au C.E.S.R.W. pour couvrir les frais de fonctionnement de la C.R.M.S.F.	315	315
PR	41	08	40	21	Subvention complémentaire à l'Institut du Patrimoine wallon	0	0
PR	41	11	00	21	Subventions relatives aux programmes et initiatives communautaires dans le cadre de la programmation 2007-2013 et suivante (cofinancement) - secteur public	0	0
PR	45	01	21	21	Dotation à la Communauté germanophone	2.180	2.180
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	17.697	17.602
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
PR	53	11	10	21	Subventions pour la restauration de monuments classés relevant du secteur privé - Travaux de sauvegarde, y compris les fouilles	4.500	4.500
PR	63	11	21	21	Subventions pour la restauration de monuments classés relevant du secteur public, travaux de sauvegarde, y compris les fouilles, à l'exclusion des monuments relatifs aux cultes	4.500	4.500
PR	63	12	21	21	Subventions pour la restauration de monuments classés ouverts aux cultes - Travaux de sauvegarde, y compris les fouilles	3.595	3.095
PR	63	13	21	21	Subventions liées aux «accords-cadres» pour la restauration des biens immobiliers classés du patrimoine exceptionnel - Secteur public et cultes	2.000	1.500
PR	63	14	21	21	Subvention pour la restauration de la cathédrale de Tournai	3.000	3.000
PR	63	19	21	21	Subventions pour la restauration de monuments et sites classés cofinancées par l'Union européenne dans le cadre de la programmation 2000 - 2006	0	0
PR	63	21	21	21	Subventions, cofinancées par le FEDER, dans le cadre de la programmation 2007-2013 et suivante	0	1.685
PR	63	22	22	21	Mise en œuvre des accords de coopération	0	0
PR	70	01	00	21	Acquisition, restauration et mise en valeur de monuments, de sites, d'ensembles architecturaux, classés et de sites d'intérêt archéologique et scientifique appartenant à la Région, y compris les fouilles	2.750	2.607
PR	74	06	00	21	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	200	200
PR	74	15	00	21	Dépenses d'investissement transversales - Part du Département du Patrimoine	5	0

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi-nistre ordon-nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
PR	85	02	32	21	Avances récupérables en vue de l'exécution de fouilles ou de travaux de restauration de monuments, édifices et sites classés	0	0
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	20.550	21.087
					<b>Totaux pour le programme 16.21.</b>	38.247	38.689
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
					<b>Programme 16.31.</b>		
					<b>Energie.</b>		
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
FU	01	01	00	31	Fonds budgétaire: Fonds Energie		
					Solde au 1er janvier	16.510	43.087
					Recettes de l'année en cours	13.750	13.750
					Disponible pour l'année	30.260	56.837
					Dépenses à charge du Fonds	10.000	10.000
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	20.260	46.837
FU	01	03	00	31	Dépenses de toute nature relatives aux Actions prioritaires pour l'avenir wallon (Programme mobilisateur)	0	438
FU	01	11	00	31	Provision "Primes énergie"	0	0
FU	01	12	00	31	Initiatives dans le cadre du Plan Marshall 2. Vert en matière d'énergie durable	0	0
FU	12	02	00	31	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques	793	793
FU	12	03	30	31	(Modifié) Etudes, frais et honoraires d'avocats	3.117	3.910
FU	12	04	30	31	Conventions avec des prestataires spécialisés pour la réalisation d'actions visant au renforcement de l'utilisation rationnelle de l'énergie (contrat d'avenir	0	527
FU	32	01	00	31	Subventions en matière de politique de l'énergie en faveur du secteur privé	4.483	2.454
FU	32	02	51	31	Projets Leader	18	129
FU	35	02	10	31	(Modifié) Participation de la Région wallonne aux actions dans le domaine de l'énergie menées par des institutions internationales francophones (AIF-IFDD)	250	250
FU	43	01	00	31	Subventions en matière de politique de l'énergie en faveur du secteur public	2.483	2.508
FU	43	02	22	31	Dotations aux communes en soutien au développement de l'énergie éolienne	0	0
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	21.144	21.009
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
FU	01	04	00	31	Intervention régionale en faveur du CRAC pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif des investissements à caractère énergétique dans les bâtiments publics et dans les écoles	9.800	9.800
FU	01	07	00	31	Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour le financement de l'installation d'infrastructures productrices d'énergie renouvelable dans le cadre de l'assainissement des sites d'activités économiques désaffectés et pour le financement de mécanismes de tiers-investisseurs en faveur du développement et de la promotion de l'énergie renouvelable	0	0
FU	01	08	00	31	Actions cofinancées par les Fonds européens Convergence	0	1.370
FU	01	09	00	31	Actions cofinancées par les Fonds européens Compétitivité régionale et Emploi	0	0
FU	01	10	00	31	Projets Interreg	0	0
FU	51	01	00	31	Subventions visant la recherche dans le domaine de l'énergie	465	381
FU	52	01	10	31	Subventions en matière de politique de l'énergie pour les établissements scolaires et hospitaliers	1.600	2.120
FU	53	01	10	31	Subventions en matière de politique de l'énergie, visant notamment la recherche liée à l'énergie (Y compris Plan Air - Climat)	2.253	3.267
FU	53	02	10	31	Primes Energie	23.277	23.277
FU	53	03	10	31	Primes Energie	0	0
FU	53	04	10	31	Primes Energie - Marshall 2.vert	5.000	5.000
FU	63	02	21	31	Contrats, subventions ou transferts au secteur public en vue d'investissements matériels et immatériels, y compris les projets de recherche relatifs au domaine de l'énergie	3.116	4.697

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi-nistre ordon-nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
FU	63	03	21	31	Dossier UREBA - transferts budgétaires depuis la provision interdépartementales FIDER (Actions prioritaires - mesure 3.4 - zones franches rurales)	0	170
FU	63	04	32	31	Contrats, subventions au secteur public dans le cadre de projets de recherche relatifs au domaine de l'énergie	2.790	1.488
FU	74	06	00	31	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	79	79
FU	81	01	12	31	Apports de capitaux et avances récupérables en matière de politique de l'énergie, visant notamment la recherche liée à l'énergie (contrat d'avenir)	400	387
FU	81	02	12	31	Participation de la Région au développement d'un mécanisme de tiers investissements	0	0
FU	81	03	12	31	Initiatives en vue de la création d'un tiers-investisseur public en matière d'énergie durable	0	0
<i>Totaux pour le Titre II.</i>						48.780	52.036
<b>Totaux pour le programme 16.31.</b>						69.924	73.045
<i>Dont programme d'investissement</i>						—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>						10.000	10.000
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>						20.260	46.837
<b>Programme 16.41.</b>							
<b>Première Alliance Emploi - Environnement.</b>							
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>							
FU	01	01	00	41	Fonds budgétaire : Fonds destiné au financement du dispositif Ecopacks		
Solde au 1er janvier						6.504	6.504
Recettes de l'année en cours						13.282	13.282
Disponible pour l'année						19.786	19.786
Dépenses à charge du Fonds						16.785	16.785
Solde du fonds budgétaire au 31 décembre						3.001	3.001
FU	01	02	00	41	Actions visant l'établissement d'un plan pluriannuel - Marshall 2.vert	50	312
FU	01	03	00	41	Soutien à l'élaboration du contrat multisectoriel en matière d'économies d'énergie et de construction durable - Marshall 2.vert	0	364
MA	01	04	00	41	Actions destinées à la valorisation des projets de recherche dans les secteurs des économies d'énergie et de la construction durable - Marshall 2.vert	0	0
FU	01	05	00	41	Actions de communication destinées au soutien des investissements durables dans l'habitat - Marshall 2.vert	200	438
TI	01	06	00	41	Financement de la mise en œuvre d'autres Alliances - Marshall 2.vert	0	0
MA	01	07	00	41	Financement de la mise en œuvre d'un centre d'excellence dédié au développement durable (WISD) - Marshall 2.vert	0	4.000
MA	01	08	00	41	Actions de soutien au renforcement de la Recherche verte - Marshall 2.vert	0	2.081
MA	01	09	00	41	Actions de soutien au renforcement de l'économie verte (économie écosystémique, bourse aux déchets et labels "entreprises écosystémiques") - Marshall 2.vert	0	1.212
MA	01	12	00	41	Actions visant à adopter un programme de recherche en matière de technologies intelligentes (réseau électrique) - Marshall 2.vert	0	869
MA	01	13	00	41	Actions visant à promouvoir les éco-matériaux de construction - Marshall 2.vert	0	827
MA	01	14	00	41	Mise en œuvre d'une stratégie wallonne des Investissements Socialement Responsables (ISR) - Marshall 2.vert	0	0
FU	41	01	00	41	Soutien au développement du système de tiers-investisseur - Marshall 2.vert	0	0
FU	41	02	00	41	Financement de la poursuite du plan de rénovation et des procédures de créations et rénovation du parc de logements publics - Marshall 2.vert	11.447	12.334
FU	41	03	00	41	Financement des chaufferies collectives et des facilitateurs thermiques solaires dans le parc de logements publics - Marshall 2.vert	0	0
FU	41	04	00	41	Soutien à la mise en œuvre de la gestion énergétique des bâtiments régionaux et locaux (UREBA) - Marshall 2.vert	0	0
FU	41	05	00	41	Soutien à la réalisation de projets pilotes en éco-construction et éco-rénovation - Marshall 2.vert	0	0
<i>Totaux pour le Titre I.</i>						28.482	39.222

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi-nistre ordonnateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>							
MA	01	10	00	41	Financement de partenariats d'innovation technologique (PIT) dans le secteur de la construction durable - Marshall 2.vert	0	0
FU	81	01	00	41	Avances remboursables Ecopack	65.215	65.215
<i>Totaux pour le Titre II.</i>						65.215	65.215
<b>Totaux pour le programme 16.41.</b>						93.697	104.437
<i>Dont programme d'investissement</i>						—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>						16.785	16.785
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>						3.001	3.001
<b>Programme 16.42. Développement durable</b>							
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>							
CD	01	01	00	42	Initiatives en matière de Développement durable	0	0
LA	01	02	00	42	Promotion du Développement Durable dans les services régionaux : marchés publics régionaux, politiques d'achat durable et de gestion environnementale - Marshall 2.ver	0	132
MA	01	03	00	42	Soutien aux circuits courts, aux entreprises locales et régionales - Marshall 2.vert	0	992
CD	01	04	00	42	Mise en place d'une cellule d'avis "Développement Durable" - Marshall 2.vert	0	0
LA	01	05	00	42	Actions de sensibilisation au Développement Durable du personnel du SPW - Marshall 2.vert	0	40
PM	01	06	00	42	(Modifié) Soutien au développement des indicateurs de développement humain et d'empreinte écologique - Marshall	0	224
CD	01	07	00	42	Initiative de toutes natures en matière de Développement durable	4.260	3.828
CD	01	08	00	42	Congrès interdisciplinaire du Développement durable	0	0
FU	32	01	00	42	Subvention à la Société Wallonne du Crédit Social dans le cadre de l'opération Journal pour tous	190	190
FU	32	02	00	42	Subvention au Fonds Wallon du Logement dans le cadre de l'opération Journal pour tous	99	99
<i>Totaux pour le Titre I.</i>						4.549	5.505
<b>Totaux pour le programme 16.42.</b>						4.549	5.505
<i>Dont programme d'investissement</i>						—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>						—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>						—	—
<b>Totaux pour la division organique 16.</b>						583.531	603.716
<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>						—	—
<i>Dont programme d'investissement</i>						4.481	7.530
<i>Dont fonds budgétaires</i>						29.535	29.535
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>						26.316	52.923



BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi-nistre ordonnateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
<i>Division organique 17.</i>							
<i>Pouvoirs locaux, action sociale et santé</i>							
<b>Programme 17.01.</b>							
<b>Fonctionnel</b>							
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>							
LA	11	03	00	01	Rémunérations et allocations du personnel	26.935	26.935
LA	12	01	00	01	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	14	14
FU	12	02	00	01	Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - programme de plus d'un an	100	201
PR	12	03	11	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - programme à plus d'un an	3	3
RC	12	04	11	01	Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - projets à plus d'un an	8	8
LA	12	05	00	01	Entretien, réparation, carburant et assurance des véhicules de la DGOS	23	23
PR	12	06	11	01	(Nouveau) Mise en œuvre du Plan E-Santé wallon	312	312
PR	12	07	00	01	(Nouveau) Matériel équipement et maintenances informatiques	416	416
<i>Totaux pour le Titre I.</i>						27.811	27.912
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>							
LA	74	01	00	01	Achat de biens meubles durables	4	4
LA	74	02	00	01	Achat de biens meubles durables - Véhicules de la DGOS	0	0
<i>Totaux pour le Titre II.</i>						4	4
<b>Totaux pour le programme 17.01.</b>						27.815	27.916
<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>						—	—
<i>Dont programme d'investissement</i>						—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>						—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>						—	—
<b>Programme 17.02.</b>							
<b>Affaires intérieures</b>							
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>							
FU	11	03	00	02	Rémunérations et allocations du personnel de la cellule de vérification des compatibilités des mandats	688	688
FU	12	02	00	02	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	255	255
FU	12	03	00	02	Frais d'expertise, frais de procédure, honoraires d'avocats	119	119
FU	12	04	30	02	Formation professionnelle du personnel communal et des mandataires	208	178
FU	12	05	30	02	Développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication	85	85
FU	12	06	30	02	Etudes, relations publiques, organisation de salons, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion	179	255
FU	12	08	00	02	Frais inhérents à l'organisation des élections d'octobre 2012	0	0
FU	12	09	00	02	Achat de biens meubles non durables - frais de fonctionnement de la cellule de vérification des compatibilités des mandats	30	30
FU	31	01	11	02	Subvention à l'intercommunale IMIO dans le cadre de la mutualisation informatique à destination des pouvoirs locaux	1.037	1.044
FU	31	02	32	02	Subventions et indemnités à des intercommunales	0	0
FU	31	03	00	02	Subventions et indemnités à l'intercommunale IGRATEC, agissant pour le Comité de Développement Stratégique de Charleroi-Sud Hainaut, pour soutenir la candidature de la ville de Charleroi pour l'accueil des olympiades internationales des métiers "Worldskills" en 2019	0	0
FU	33	01	00	02	Subventions et indemnités	255	255
FU	33	02	00	02	Subventions pour des opérations pilotes de gestion supra-locale	234	234
FU	33	03	00	02	Subvention au Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP)	32	32
FU	33	05	00	02	Subvention à l'ASBL T.R.W. Organisation dans le cadre de l'organisation des étapes du Tour de la Région wallonne	119	119

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi-nistre ordonnateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>						
FU	33	07	00	02 Subventions pour les ADL	667	667
FU	33	09	00	02 Soutien à des initiatives particulières menées dans le domaine des pouvoirs locaux dans le cadre des Plans de développement rural axe 4 : LEADER (FEOGA)	0	28
FU	33	10	00	02 Convention sectorielle 2007-2010 - Dialogue Social	400	313
FU	33	11	00	02 Subvention à l'asbl Cité des Métiers de Charleroi	0	0
PM	41	01	00	02 (Nouveau) Dotation au Fonds wallon des calamités naturelles -Division "Fonds des calamités publiques"	5.500	5.500
FU	41	02	40	02 Subvention de fonctionnement au Centre régional d'aide aux communes	3.355	3.355
FU	41	03	40	02 Subvention de fonctionnement au Conseil régional de la formation	905	905
FU	41	04	40	02 Programme de transition professionnelle	1.173	1.173
FU	41	05	40	02 Subvention au Forem dans le cadre de 2013, année de compétences	0	0
FU	41	06	00	02 Dotation à Wallonie-Bruxelles international dans le cadre de l'action de solidarité coordonnée à l'égard des sinistres du typhon Haiyan aux Philippines	0	0
FU	43	01	22	02 Subventions et indemnités	43	43
FU	43	02	11	02 Fonds des provinces	144.584	144.584
FU	43	04	21	02 Fonds des communes	1.123.756	1.123.756
FU	43	05	22	02 Intervention spécifique en faveur de Namur capitale	3.553	3.522
FU	43	07	23	02 Intervention régionale complémentaire à verser au Compte régional pour l'assainissement des communes à finances obérées et des provinces (CRAC)	66.436	66.436
FU	43	08	11	02 Intervention complémentaire en faveur des provinces	0	0
FU	43	09	11	02 Convention sectorielle 2005-2006	7.600	7.600
FU	43	10	22	02 Subventions dans les entités locales pour les plans e-communes ou assimilés	0	213
FU	43	11	22	02 Subventions pour la formation professionnelle du personnel des pouvoirs locaux	564	0
FU	43	13	22	02 Soutien à des initiatives particulières menées dans le domaine des pouvoirs locaux dans le cadre des fonds structurels européens.	0	52
FU	43	14	22	02 Subventions aux communes pour des actions favorisant l'intégration sociale, l'entretien du patrimoine, et la sécurité, l'emploi et subventions aux communes pour les agences de développement local	2.100	2.074
FU	43	15	22	02 Compensation de la forfaitarisation des réductions du précompte immobilier en faveur des pouvoirs locaux	33.129	34.404
FU	43	17	22	02 Subventions aux communes et aux zones de police pour l'assistance aux victimes et pour les plans de cohésion sociale	21.670	21.670
FU	43	20	00	02 Financement complémentaire aux pouvoirs locaux - Plan Marshall	65.667	65.667
FU	43	21	00	02 Financement complémentaire aux pouvoirs locaux - Plan Marshall - solde années antérieures	0	0
FU	43	26	00	02 Dotation au CRAC dans le cadre du refinancement du fonds des communes	32.588	32.588
FU	43	27	00	02 Dotation au Fonds Spécial de l'Aide Sociale (CPAS)	61.506	61.506
FU	43	28	00	02 Dotation complémentaire pour le mécanisme de garantie du Fonds des communes	698	698
FU	45	01	00	02 Apurement des interventions 2004 à 2009 de la Région wallonne en faveur de l'ONE pour le financement des emplois au sein des MCAE antérieurement financés par le FESC	0	0
FU	45	02	23	02 Transfert de compétences à la Communauté germanophone	24.954	24.954
<i>Totaux pour le Titre I.</i>					1.604.089	1.605.002
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>						
FU	61	02	41	02 Subvention au Centre régional d'aide aux communes pour l'achat de biens meubles durables	30	30
FU	61	03	41	02 Subvention au Conseil régional de la formation pour l'achat de biens meubles durables	20	20
FU	63	01	00	02 Subventions en capital dans le cadre de l'entretien des infrastructures publiques des pouvoirs subordonnés	0	284
FU	74	06	00	02 Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	0	0
FU	74	07	00	02 Achat de biens meubles durables - frais de fonctionnement de la cellule de vérification des compatibilités des mandats	10	10
<i>Totaux pour le Titre II.</i>					60	344
<b>Totaux pour le programme 17.02.</b>					1.604.149	1.605.346
<i>Dont programme d'investissement</i>					—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>					—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>					—	—

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi-nistre ordonnateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
<b>Programme 17.11.</b>							
<b>Politiques transversales dans le domaine socio-sanitaire</b>							
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>							
PR	01	01	00	11	Provision pour l'indexation des emplois subsidiés et les accords du non marchand	1.857	1.857
PR	12	02	00	11	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, honoraires non spécifiques	87	87
PR	33	01	00	11	Soutien à des initiatives transversales	330	330
PR	33	02	00	11	Subventions aux organismes actifs en milieu prostitutionnel et/ou en matière de lutte contre le sida	140	219
PR	33	03	00	11	(Nouveau) Soutien à des initiatives diverses	75	75
PR	41	01	00	11	APE et PTP dans les services d'accueil et d'aide aux personnes (Marshall 2.vert)	0	0
PR	41	02	00	11	Subventions accordées au FOREM pour des matières transversales	0	0
PR	43	01	00	11	Subventions aux communes pour des actions menées par des associations dans le cadre de la politique du Plan de Cohésion sociale	1.393	1.393
PR	43	02	00	11	Subventions aux pouvoirs locaux pour les initiatives transversales	180	180
PR	45	02	40	11	Contribution de la Région wallonne au financement de la "Cellule Générale de Politique en matière de Drogues"	23	23
<i>Totaux pour le Titre I.</i>						4.085	4.164
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>							
PR	51	01	00	11	Subvention d'équipement pour des initiatives transversales - secteur privé	0	0
PR	63	01	00	11	Subvention d'équipement pour des initiatives transversales - secteur public	0	0
<i>Totaux pour le Titre II.</i>						0	0
<b>Totaux pour le programme 17.11.</b>						4.085	4.164
<i>Dont programme d'investissement</i>						—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>						—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>						—	—
<b>Programme 17.12.</b>							
<b>Santé</b>							
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>							
PR	01	01	00	12	Soutien à des initiatives particulières menées dans le domaine de la Santé dans le cadre des fonds structurels européens	0	140
PR	12	01	00	12	Relations publiques, documentation, participation à des formations, séminaires et colloques, frais de réunion, communication, publications, frais de consultation, dépenses relatives aux groupes d'experts et frais de fonctionnement de la Cellule permanente Environnement-Santé	0	0
PR	12	02	00	12	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, honoraires	54	54
PR	12	03	00	12	Dépenses liées à la mise en œuvre d'un observatoire de la santé	127	127
CD	12	04	00	12	Relations publiques, documentation, participation à des formations, séminaires et colloques, frais de réunion, communication, publications, frais de consultation, dépenses relatives aux groupes d'experts et frais de fonctionnement de la Cellule permanente Environnement-Santé	111	111
PR	12	05	11	12	(Nouveau) Plan nutrition santé	0	0
PR	12	06	11	12	(Nouveau) Instances d'avis promotion de la santé	9	9
PR	12	07	11	12	(Nouveau) Surveillance des maladies infectieuses	520	520
PR	12	08	11	12	(Nouveau) Bulletins de naissances et de décès - ICT	47	47
PR	12	09	00	12	(Nouveau) Plan Ozone - vague de chaleur	0	0
PR	31	02	00	12	Interventions dans les charges non subventionnées des centres hospitaliers de Mons et Tournai	231	231
PR	31	03	22	12	Subventions au "centre de recherche de la Défense sociale" du Centre Hospitalier Psychiatrique "Les Marronniers"	180	180
PR	33	01	00	12	Subventions pour études, recherches et actions dans le domaine de la santé et de la santé mentale	385	416
PR	33	02	00	12	Subventions aux centres de télé-accueil	1.381	1.381

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi-nistre ordonnateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2	n°	3-4		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	sec	ord.	sec				
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
PR	33	03	00	12	Subventions à des associations ou groupements qui participent, par leurs actions, à la diffusion d'informations relatives à la santé	42	42
PR	33	04	00	12	Subventions aux associations de santé intégrée (CAW - F48)	3.058	3.037
PR	33	05	00	12	Subventions aux services de santé mentale relevant du secteur privé	21.328	21.328
PR	33	06	00	12	Subventions aux centres de coordination de soins et de services à domicile relevant du secteur privé	4.328	4.328
PR	33	07	00	12	Subventions aux organismes d'étude, d'expérimentation et d'actions en santé mentale, en toxicomanie et en circuits de soins	1.231	1.231
PR	33	08	00	12	Subventions octroyées à l'intervention de la Cellule permanente Environnement-Santé - Secteur privé	50	50
PR	33	09	00	12	Subventions en matière de soins palliatifs	845	845
PR	33	10	00	12	Subventions pour études, recherches et actions dans le domaine de la santé environnementale	411	411
PR	33	11	00	12	Formation continue des travailleurs sociaux des centres de coordinations de soins et services à domicile	40	40
PR	33	12	00	12	Subventions aux réseaux d'aide et de soins et des services spécialisés en assuétude	2.177	2.177
PR	33	14	00	12	Subventions pour la coordination, l'analyse et le redéploiement de l'offre hospitalière	650	600
CD	33	15	00	12	Subventions octroyées à l'intervention de la Cellule permanente Environnement-Santé - Secteur privé	120	120
PR	33	16	00	12	(Nouveau) Subventions pour le développement d'une plateforme d'échange électronique de données de santé	200	200
PR	33	17	00	12	Plan wallon de nutrition - santé et bien-être	102	100
PR	33	18	00	12	Plan Alzheimer	226	226
PR	33	19	00	12	(Nouveau) Fonds de lutte contre les assuétudes - Tabac	660	660
PR	33	20	00	12	(Nouveau) Fonds de lutte contre les assuétudes - Drogue	990	990
PR	33	21	00	12	(Nouveau) Dépistage du cancer colorectal	1.200	1.200
PR	33	22	00	12	(Nouveau) Subside à la Société de Médecine générale (SSMG) dans le cadre de la pratique professionnelle ainsi que dans le cadre du plan fédéral de lutte contre les violences intrafamiliales pour la sensibilisation et la formation des médecins généralistes	202	202
PR	33	23	00	12	(Nouveau) Plateformes (réseaux) palliatives	617	617
PR	33	24	00	12	(Nouveau) Programmes d'action en promotion de la santé - Subventions opérateurs	4.512	4.512
PR	33	25	00	12	(Nouveau) Services communautaires et Centres locaux - Subventions asbl	2.836	2.836
PR	33	26	00	12	(Nouveau) Dépistage des cancers - Subventions opérateurs	1.402	1.402
PR	33	27	00	12	(Nouveau) Bulletins de naissances et de décès - Subvention CEPIP	88	88
PR	33	28	00	12	(Nouveau) Politique de prévention de la tuberculose	618	618
PR	33	29	00	12	(Nouveau) Subventions aux Cercles de médecins généralistes	1.322	1.322
PR	33	30	00	12	(Nouveau) Subventions aux Services Intégrés de Soins à Domicile (SISD)	658	658
PR	33	31	00	12	(Nouveau) Plate-formes de concertation en santé mentale	774	774
PR	34	02	03	12	Subventions en matière d'insuffisance rénale chronique	327	327
PR	41	01	40	12	Intervention régionale en faveur du CRAC	21.605	21.605
PR	41	02	40	12	Intervention en faveur du CRAC dans le cadre du plan de cohésion social	9.140	9.140
PR	41	03	40	12	Soutiens à des missions particulières attribuées par le Gouvernement à l'Institut Scientifique de Service Public (ISSeP)	0	0
PR	41	04	40	12	Mise en oeuvre du programme de transition professionnelle (CAW - Mesure 11)	46	46
PR	41	05	40	12	Subvention au profit de ITWEPS dans le cadre de la mise en oeuvre d'un observatoire de la santé	117	117
PR	41	06	00	12	(Nouveau) Fonds Impulseo	5.948	5.948
PR	43	01	52	12	Subventions aux réseaux d'aide et de soins et des services spécialisés en assuétude relevant du secteur public	647	647
PR	43	02	52	12	Subventions aux services de santé mentale relevant du secteur public	11.220	11.220
PR	43	03	52	12	Subventions aux centres de coordination de soins et de services à domicile relevant du secteur public	225	225
PR	43	04	52	12	Subventions aux associations de santé intégrée relevant du secteur public	43	43
PR	43	05	00	12	Subventions octroyées à l'intervention de la Cellule permanente Environnement-Santé - Secteur public	28	30
CD	43	06	32	12	Subventions octroyées à l'intervention de la Cellule permanente Environnement-Santé - Secteur public	137	137
PR	43	07	32	12	Subventions pour études, recherches et actions dans le domaine de la santé environnementale - Secteur public	30	30
PR	45	01	00	12	Contribution de la Région wallonne au financement de la "Cellule Politique Francophone Santé-assuétudes"	27	27

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi-nistre ordon-nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
PR	45	02	40	12	Point de contact National des soins de santé transfrontaliers	8	8
PR	45	03	00	12	(Nouveau) Conventions de rééducation fonctionnelle	75.936	75.936
PR	45	04	00	12	(Nouveau) Concertation patient psychiatrique	1.328	1.328
PR	45	05	00	12	(Nouveau) Initiatives d'habitations protégées	15.023	15.023
PR	45	06	00	12	(Nouveau) Maisons de soins psychiatriques	29.825	29.825
PR	45	07	00	12	(Nouveau) Sevrage tabagique	495	495
PR	45	08	00	12	(Nouveau) Réseaux locaux multidisciplinaires	1.671	1.671
PR	45	09	00	12	(Nouveau) Equipes multidisciplinaires palliatives	5.045	5.045
PR	45	10	40	12	(Nouveau) Accords de coopération en matière de santé préventive	27	27
<i>Totaux pour le Titre I.</i>						232.630	232.730
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>							
PR	51	04	22	12	Exécution de la garantie du Fonds de constructions d'institutions hospitalières et médico-sociales	0	0
PR	51	05	22	12	Exécution de garanties et de cautions, règlement de sinistres en principal, intérêts et charges accessoires	0	0
PR	51	06	12	12	Subventions à la construction, l'aménagement et l'équipement des hôpitaux privés	1.320	598
PR	51	07	11	12	Subventions à la construction, l'aménagement et l'équipement du centre hospitalier psychiatrique de Tournai	0	287
PR	51	08	11	12	Subventions à la construction, l'aménagement et l'équipement des hôpitaux publics	1.666	264
PR	52	02	10	12	Subvention d'investissement dans le domaine de la santé, de la santé mentale, de la toxicomanie et des circuits de soins.	0	0
PR	52	82	10	12	Subventions d'équipement aux Services de santé mentale relevant du secteur privé	0	0
PR	52	83	10	12	Subvention d'investissement et d'équipement dans le domaine de la santé	0	0
PR	74	01	00	12	Frais d'équipement de la Cellule permanente Environnement-Santé	0	0
CD	74	02	22	12	Frais d'équipement de la Cellule permanente Environnement-Santé	0	0
<i>Totaux pour le Titre II.</i>						2.986	1.149
<b>Totaux pour le programme 17.12.</b>						235.616	233.879
<i>Dont programme d'investissement</i>						—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>						—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>						—	—
<b>Programme 17.13. Action sociale.</b>							
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>							
PR	01	02	00	13	(Nouveau) Fonds d'impulsion fédéral à la politique des immigrés	1.007	1.007
PR	01	03	00	13	Soutien à des initiatives particulières menées dans le domaine de l'action sociale dans le cadre des fonds structurels européens	0	10
PR	12	02	00	13	Études, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, honoraires	249	249
FU	12	03	00	13	Études, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et des colloques, frais de réunions	106	106
PR	33	01	00	13	Soutien à des initiatives dans le domaine de l'action sociale	569	619
PR	33	02	00	13	Subventions pour le financement de recherches dans le domaine social	140	115
PR	33	03	00	13	Subventions aux ASBL partenaires des relais sociaux en attente de constitution (CAW - F44)	0	0
PR	33	04	00	13	Subventions en matières d'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère (CAW - F45)	3.098	2.163
PR	33	05	00	13	Subventions accordées aux centres régionaux pour l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère	5.337	4.867
PR	33	06	00	13	Subventions accordées à des organismes de recherche, d'information de réflexion et d'action, à caractère régional, transrégional et transnational en matière d'intégration des migrants	391	356
PR	33	07	00	13	Subventions aux Maisons d'accueil et aux Maisons communautaires	22.455	22.455
PR	33	08	00	13	(Nouveau) Subvention accordée à l'organisme d'interprétariat social chargé d'organiser l'offre d'interprétariat en milieu social	561	477
PR	33	09	00	13	Soutien à des services privés d'insertion sociale	1.703	1.661

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi-nistre ordonnateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
PR	33	10	00	13 (Nouveau) Subvention accordée à l'organisme spécialisé en accueil des gens du voyage	97	78	
FU	33	12	00	13 Soutien à des initiatives visant les CPAS (secteur privé)	34	34	
PR	33	14	00	13 (Nouveau) Subvention aux services d'aide et de soins aux personnes prostituées	710	710	
PR	33	15	00	13 (Nouveau) Subvention au Réseau wallon de Lutte contre la pauvreté	49	40	
PR	33	16	00	13 Subventions à l'ASBL "l'Observatoire du Crédit et de l'endettement"	492	492	
PR	33	17	00	13 Subventions à des organismes de coordination et de documentation en matière sociale	200	200	
PR	33	18	00	13 Soutien à des formations d'intervenants sociaux et de fonctionnaires	200	200	
PR	33	19	00	13 Subventions aux centres de service social	7.231	7.231	
PR	33	20	00	13 Soutien à des initiatives privées relatives à la médiation de dettes (Contrat d'avenir - Fiche n°46)	342	342	
PR	33	23	00	13 Soutien à des initiatives privées en matière d'égalité des chances	970	970	
PR	33	25	00	13 Soutien à des initiatives particulières menées dans le domaine de l'action sociale dans le cadre du Fonds structurel européen FEADER	0	19	
PR	41	01	40	13 Mise en oeuvre, dans le domaine de l'action sociale, des programmes de transition professionnelle	965	965	
PR	41	02	40	13 Subventions accordées au FOREM en matière d'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère	400	400	
PR	43	01	52	13 Soutien à des initiatives particulières des centres publics d'action sociale et d'autres pouvoirs publics	1.352	1.352	
FU	43	02	00	13 Soutien à des initiatives visant à un meilleur fonctionnement des CPAS	4	4	
PR	43	04	52	13 Soutien à des initiatives publiques relatives à la médiation de dettes	3.315	3.307	
PR	43	05	00	13 Subventions aux relais sociaux gérés par des organismes	9.081	8.901	
PR	43	06	52	13 Subventions à des organismes publics dans le cadre des opérations "Eté solidaire, je suis partenaire"	443	421	
TI	43	08	52	13 Subventions aux CPAS dans le cadre de l'intégration professionnelle des ayants droit à l'intégration sociale	9.044	9.044	
PR	43	09	52	13 Soutien à des services publics d'insertion sociale	2.310	2.310	
PR	43	10	52	13 (Nouveau ) Soutien à des initiatives publiques en matière d'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère (CAW - F45)	254	91	
PR	43	11	00	13 Soutien à des initiatives publiques en matière d'égalité des chances	741	628	
PR	43	12	00	13 Subventions aux Maisons d'accueil et aux Maisons de vie communautaires - secteur public	1.826	1.809	
TI	43	13	52	13 (Nouveau) Subvention au CPAS dans le cadre de l'activation des bénéficiaires d'une aide sociale financière en application de la loi du 2 avril 1965 (Fédéral) - Art.60-61	17.400	17.400	
TI	43	14	52	13 (Nouveau) Subvention au CPAS dans le cadre de l'activation des bénéficiaires d'une aide sociale financière en application de la loi du 2 avril 1965 (Communauté germanophone) - Art.60-61	300	300	
TI	43	15	52	13 (Nouveau) Subvention aux CPAS dans le cadre de l'activation des bénéficiaires du Revenu d'Intégration Sociale (Fédéral) - Art. 60-61	61.000	61.000	
TI	43	16	52	13 (Nouveau) Subvention aux CPAS dans le cadre de l'activation des bénéficiaires du Revenu d'Intégration Sociale (Communauté germanophone) Art. 60-61	1.200	1.200	
<i>Totaux pour le Titre I.</i>					155.576	153.533	
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>							
PR	51	01	00	13 Exécution de la garantie concernant l'octroi de prêts à taux réduits ou sans taux pour des personnes fragilisées	50	50	
PR	52	82	10	13 Subsidés d'équipement dans le domaine de l'action sociale - secteur privé	75	75	
PR	52	83	10	13 Subsidés d'aménagement pour des ASBL partenaires des relais sociaux (CAW - F44)	0	0	
PR	62	82	10	13 Subsidés d'équipement dans le domaine de l'action sociale - secteur public	0	0	
PR	63	01	03	13 Subsidés d'équipement en faveur des Centres Publics d'Action Sociale et des relais sociaux	0	0	
PR	63	02	03	13 Subsidés en vue de l'acquisition, l'aménagement et l'équipement de terrains pour les gens du voyage	100	70	
<i>Totaux pour le Titre II.</i>					225	195	
<b>Totaux pour le programme 17.13.</b>					155.801	153.728	
<i>Dont programme d'investissement</i>					—	—	
<i>Dont fonds budgétaires</i>					—	—	
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>					—	—	

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi-nistre ordonnateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
<b>Programme 17.14. (Modifié) Famille et Aînés.</b>							
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>							
PR	12	02	00	14	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, honoraires	247	229
PR	33	01	00	14	(Modifié) Soutien à des initiatives dans le domaine de la famille et des aînés	657	657
PR	33	04	00	14	Subventions à l'Agence wallonne de lutte contre la maltraitance des personnes âgées	674	674
PR	33	05	00	14	Subvention aux services conseils à l'aménagement du domicile et aux aides techniques - Secteur privé	600	600
PR	33	65	00	14	Subventions à des services agréés d'aide aux familles et de maintien à domicile relevant du secteur privé	134.433	134.095
PR	33	66	00	14	Subventions aux centres de planning et de consultation familiale et conjugale	13.107	13.107
PR	33	68	00	14	Subventions aux centres d'accueil de jour pour personnes âgées relevant du secteur privé (CAW - F50)	140	140
PR	33	69	04	14	Formation continue des travailleurs sociaux des services agréés d'aide aux familles et aux aînés (CAW - F48)	225	225
PR	41	01	40	14	Intervention régionale en faveur du CRAC	4.700	4.700
PR	41	02	40	14	Intervention régionale en faveur du CRAC - CRAC III	500	500
PR	41	03	00	14	Intervention régionale en faveur du CRAC dans le cadre du Plan d'inclusion sociale	3.290	3.290
PR	41	04	00	14	Intervention régionale en faveur du CRAC dans le cadre des emprunts complémentaires au plan d'inclusion sociale	10.250	10.250
RC	41	05	00	14	(Modifié) Intervention financière en faveur du CRAC dans le cadre du financement alternatif des investissements dans les crèches	225	225
PR	41	06	12	14	Investissement dans les maisons de repos - Marshall 2.vert	216	216
PR	43	01	32	14	(Modifié) Soutien à des initiatives dans le domaine de la famille et des aînés - secteur public	40	40
PR	43	05	00	14	Subvention aux services conseils à l'aménagement du domicile et aux aides techniques - Secteur public	55	55
PR	43	65	52	14	Subventions aux centres agréés d'aide aux familles et de maintien à domicile relevant du secteur public	42.408	42.003
PR	43	67	52	14	Subventions aux centres d'accueil de jour pour personnes âgées relevant du secteur public (CAW - F50)	165	155
PR	43	68	52	14	(Modifié) Subsidés à l'accompagnement par des pouvoirs publics des aînés et de particuliers en vue de favoriser la cohabitation entre eux	225	225
PR	45	01	00	14	Contribution à la Commission nationale des Droits de l'Enfant	18	18
PR	45	02	00	14	(Nouveau) Maisons de repos, maisons de repos et de soins, centres de soins de jour, centres de court séjour	942.512	942.512
PR	45	03	00	14	(Nouveau) Allocation pour l'aide aux personnes âgées	138.122	138.122
PR	45	05	00	14	(Nouveau) Allocations familiales	2.160.316	2.160.316
<i>Totaux pour le Titre I.</i>						3.453.125	3.452.354
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>							
PR	51	01	00	14	Exécution de la garantie concernant l'octroi de prêts à taux réduits ou sans taux pour des personnes fragilisées	0	20
PR	51	05	22	14	Exécution de garanties et de cautions, règlement de sinistres en principal, intérêts et charges accessoires	0	0
RC	51	06	12	14	Subventions à des établissements d'utilité publique ou à des associations sans but lucratif pour la construction, l'agrandissement, la transformation et l'équipement d'institutions intéressant la naissance et l'enfance	1.139	1.001
PR	51	07	12	14	Subventions à la construction, l'aménagement et l'équipement d'établissements d'accueil pour personnes âgées gérés par des ASBL	1.964	745
PR	52	02	10	14	(Modifié) Subvention d'investissement dans le domaine de la famille et des aînés	15	15
PR	52	03	00	14	Subventions de capital à l'Agence wallonne de lutte contre la maltraitance des personnes âgées	0	0
RC	63	01	51	14	Subventions à des pouvoirs publics pour la construction, l'agrandissement, la transformation et l'équipement d'institutions intéressant la naissance et l'enfance	754	486
PR	63	02	51	14	(Modifié) Subventions à la construction, l'aménagement et l'équipement de logements répondant à la définition de résidence service sociale	395	195
PR	63	03	51	14	Subventions à la construction, l'aménagement et l'équipement d'établissements d'accueil pour personnes âgées gérés par des pouvoirs publics	2.106	1.007
PR	63	04	51	14	Subventions à la construction, l'aménagement et l'équipement dans le cadre de l'accueil extra scolaire	0	0

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi-nistre ordonnateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
PR	63	05	51	14 (Modifié) Subventions d'équipement dans le domaine des aînés - secteur public	0	0	
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	6.373	3.469	
				<b>Totaux pour le programme 17.14.</b>	3.459.498	3.455.823	
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—	
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—	
				<b>Programme 17.15.</b>			
				<b>Personnes handicapées.</b>			
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>			
PR	01	06	00	15 Soutien à des initiatives particulières menées dans le domaine du handicap dans le cadre des fonds structurels européens	0	10	
PR	12	02	00	15 Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, honoraires	156	156	
PR	12	03	00	15 (Nouveau) Maximum à facturer - centres de rééducation fonctionnelle	3.587	3.587	
PR	33	01	30	15 Dépenses de toute nature dans le domaine de la mobilité des personnes handicapées	34	34	
PR	33	03	00	15 Subventions en matière d'accessibilité aux télécommunications pour les personnes handicapées	150	150	
PR	33	05	00	15 Subventions aux actions relatives à la promotion et l'intégration sociale des personnes handicapées	661	661	
PR	33	06	00	15 Soutien à des initiatives dans le domaine de la langue des signes (C.A.W.-F47)	300	295	
PR	33	07	00	15 Subventions aux services agréés non subventionnés	0	0	
PR	41	01	40	15 Intervention régionale en faveur du CRAC	0	0	
PR	41	02	40	15 Intervention régionale en faveur du CRAC dans le cadre du plan d'inclusion sociale	820	820	
PR	41	03	40	15 Dotation à l'AWIPH	610.605	610.605	
PR	41	04	40	15 Dotation à l'AWIPH dans le cadre du numéro gratuit aînés	168	168	
PR	41	05	40	15 Dotation complémentaire à l'AWIPH pour le financement des emplois complémentaires dans le secteur des ETA prévu dans le cadre du plan de cohésion sociale	0	0	
PR	43	05	32	15 Subventions aux actions relatives à la promotion et l'intégration sociale des personnes handicapées - secteur public	150	150	
PR	45	01	00	15 Intervention en faveur de la Commission communautaire française en application de l'accord de coopération du 19 avril 1995 visant à garantir la libre circulation des personnes handicapées	0	0	
PR	45	02	00	15 (Nouveau) Aides à la mobilité	21.761	21.761	
PR	45	03	00	15 (Nouveau) Equipes multidisciplinaires Aides à la mobilité	220	220	
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	638.612	638.617	
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>			
PR	51	01	12	15 Subventions pour l'achat de bâtiments en vue de la création d'institutions destinées à l'accueil des personnes handicapées	0	0	
PR	51	02	12	15 Subventions à la construction, l'aménagement et l'équipement dans le domaine des personnes handicapées	0	0	
PR	51	03	12	15 Subventions à l'investissement en matière d'accessibilité aux télécommunications pour les personnes handicapées	0	0	
PR	51	05	22	15 Exécution de garanties et de cautions, règlement de sinistres en principal, intérêts et charges accessoires	0	0	
PR	52	02	10	15 Subvention d'investissement dans le domaine de la mobilité et de l'accessibilité des personnes handicapées	110	110	
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	110	110	
				<b>Totaux pour le programme 17.15.</b>	638.722	638.727	
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—	
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—	
				<b>Totaux pour la division organique 17.</b>	6.125.686	6.119.583	
				<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—	
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—	
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—	



BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi-nistre ordonnateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs							
<i>Division organique 18.</i>							
<i>Entreprises, emploi et recherche</i>							
<b>Programme 18.01.</b>							
<b>Fonctionnel</b>							
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>							
LA	11	03	00	01	Rémunérations et allocations du personnel	30.405	30.405
LA	12	01	00	01	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	11	11
MA	12	02	00	01	(Modifié) Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques (Recherche)	0	0
MA	12	04	00	01	(Modifié) Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques (secteur Economie)	300	300
TI	12	06	30	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - projets à moins d'un an	317	644
LA	12	07	00	01	Entretien, réparation, carburant et assurance des véhicules de la DGO6	31	31
<i>Totaux pour le Titre I.</i>						31.064	31.391
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>							
LA	74	01	00	01	Achat de biens meubles durables	8	8
LA	74	02	00	01	Achat de biens meubles durables - Véhicules de la DGO6	17	17
<i>Totaux pour le Titre II.</i>						25	25
<b>Totaux pour le programme 18.01.</b>						31.089	31.416
<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>						—	—
<i>Dont programme d'investissement</i>						—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>						—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>						—	—
<b>Programme 18.02.</b>							
<b>Expansion économique.</b>							
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>							
MA	02	10	00	02	Provisionnement pour le démantèlement du site Nordion	831	831
MA	12	02	00	02	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	80	80
MA	12	05	30	02	Frais liés aux conventions du dossier NORDION	75	75
MA	31	01	00	02	Subventions, cofinancées par le FEDER, en vue de promouvoir les services d'appui avancés aux entreprises et l'entrepreneuriat (objectif "Convergence") - programmation 2007-2013	0	1.000
MA	31	02	00	02	Subventions, cofinancées par le FEDER, en vue de promouvoir les services d'appui avancés aux entreprises et l'entrepreneuriat (objectif "Compétitivité régionale et Emploi") - programmation 2007-2013	0	1.000
MA	31	03	00	02	Subvention à l'ASBL LIEGE CAREX	75	125
MA	31	04	32	02	Subventions pour la promotion de l'expansion économique	4	4
MA	31	07	32	02	Quote-part de la Région wallonne dans le coût des déchets produits par NORDION	0	0
MA	31	08	02	02	Subventions, cofinancées par le FEDER, en vue de promouvoir le développement de projets de coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale en matière d'animation économique - Interreg IV - Programmation 2007-2013	0	1.000
MA	31	09	02	02	Subventions cofinancées par le FEADER en vue de promouvoir le développement d'actions locales d'animation économique - PDR	0	76
MA	41	01	00	02	Subvention à la S.A. GELIGAR en couverture des frais de gestion de sa mission déléguée	0	0
<i>Totaux pour le Titre I.</i>						1.065	4.191

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi-nistre ordon-nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>							
MA	51	01	12	02	Exécution de garanties et de cautions, règlement de sinistres en principal, intérêts et charges accessoires	0	0
MA	51	02	00	02	Primes à l'investissement destinées à favoriser la protection de l'environnement et l'utilisation durable de l'énergie, en application du décret du 11 mars 2004.	6.000	10.900
MA	51	03	00	02	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des grandes entreprises	27.500	17.000
MA	51	04	12	02	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des grandes entreprises (Marshall 2.vert - axe II)	0	0
MA	51	06	12	02	Primes à l'investissement en application de la loi du 30 décembre 1970, telle que modifiée par le décret du 25 juin 1992, y compris la mise en oeuvre de l'article 42	0	1.000
MA	51	07	12	02	Fonds budgétaire : Fonds de rénovation industrielle (première, deuxième et troisième missions)		
					Solde au 1er janvier	102	102
					Recettes de l'année en cours	0	0
					Disponible pour l'année	102	102
					Dépenses à charge du Fonds	0	0
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	102	102
MA	51	09	12	02	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des grandes entreprises (Actions prioritaires - mesure 3.3)	0	700
MA	51	10	12	02	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des grandes entreprises (Actions prioritaires - mesure 3.4 - Zones franches rurales)	0	420
MA	51	11	00	02	Objectif Convergence (2007-2013) - Primes à l'investissement cofinancées par le FEDER	0	5.000
MA	51	12	00	02	Objectif Compétitivité régionale et emploi (2007-2013) - Primes à l'investissement cofinancées par le FEDER	0	0
MA	51	13	00	02	Subventions au secteur privé en vue de la création d'ateliers de travail partagés privés (Actions prioritaires - mesure 3.4 - Zones franches rurales)	0	250
MA	51	14	12	02	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des grandes entreprises - Zones franches urbaines (Marshall 2.vert - Axe IV)	0	3.500
MA	51	15	12	02	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des grandes entreprises - zones franches rurales (Marshall 2.vert - axe IV)	0	1.200
MA	74	01	00	02	Acquisition de biens meubles durables	0	0
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	33.500	39.970
					<b>Totaux pour le programme 18.02.</b>	34.565	44.161
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	102	102
<b>Programme 18.03. Restructuration et développement.</b>							
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>							
MA	12	03	00	03	Commission permanente pour la restructuration des entreprises, en ce compris les frais d'études, d'honoraires	1.065	1.065
MA	31	01	32	03	Intervention dans les coûts des plans sociaux d'entreprises en difficulté ou en restructuration	0	0
MA	31	02	32	03	Incubateurs nouvelles technologies (dont motorisations propres) - dépenses de fonctionnement (Marshall 2.vert - Axe V)	0	0
MA	31	03	32	03	Renforcement de l'axe développement durable dans les incubateurs thématiques (Marshall 2.vert - Axe V)	0	0
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	1.065	1.065
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>							
MA	51	01	00	03	Incubateurs nouvelles technologies (dont motorisations propres) - dépenses d'investissement (Marshall 2.vert - Axe V)	0	0
MA	51	02	11	03	(Nouveau) Pôle de l'Image	2.700	2.700
MA	74	05	00	03	Achat de biens patrimoniaux - Commission de restructuration des entreprises	50	50

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi-nistre ordonnateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
MA	81	02	00	03	Octroi des moyens d'actions aux organismes financiers ayant pour but la consolidation et le développement des PME wallonnes	15.000	15.000
MA	81	03	00	03	Octrois de crédits et participations aux entreprises dans le cadre de leur développement et de leur restructuration	52.000	52.000
MA	81	04	00	03	(Nouveau) Renforcement du soutien aux entreprises (Plan Marshall)	100.000	100.000
MA	81	06	00	03	Octroi de crédits de participations dans le cadre du développement économique - cofinancement européen (programmation 2007-2013)	0	0
MA	81	07	00	03	Participation de la Région wallonne dans le projet START	0	0
MA	81	08	00	03	Octroi de crédits et participations - Pôle de l'Image	0	0
MA	81	09	42	03	Renforcement des investissements publics à l'intervention de la SOFIPOLE (Marshall 2.vert - Axe II)	0	0
MA	81	10	42	03	Renforcement du soutien aux indépendants et professions libérales (Marshall 2.vert -Axe IV)	0	0
MA	81	11	42	03	Renforcement du soutien financier aux technologies environnementales (Marshall 2.vert - Axe V)	0	0
MA	81	12	42	03	Mise en place de moyens financiers spécifiques pour renforcer la capacité des Spin-off (Marshall 2.vert - Axe III)	0	0
MA	81	13	42	03	Participation des outils financiers dans les réseaux et partenariats (Marshall 2.vert - Axe IV)	0	0
MA	81	14	42	03	Renforcement de l'axe développement durable dans les incubateurs thématiques (Marshall 2.vert - Axe V)	0	0
MA	81	15	42	03	Renforcement de l'action de la SOFINEX (via SOWALFIN) - (Marshall 2.vert - Axe IV)	0	0
MA	81	16	42	03	Renforcement de l'action de la SOFINEX (via SRIW) - (Marshall 2.vert - Axe IV)	0	0
MA	81	18	00	03	Mise en place d'une culture de la seconde chance (Marshall 2.vert - Axe IV)	0	0
MA	81	19	00	03	Renforcement des dispositifs régionaux de garantie (Marshall 2.vert - Axe IV)	0	0
MA	81	20	00	03	Subvention à la SOWALFIN - Faciliter la transmission d'entreprises (Marshall 2.vert - Axe IV)	0	0
MA	81	21	00	03	Garanties de crédits et de prêts subordonnés (Marshall 2.vert - Axe IV)	0	0
MA	81	22	00	03	Soutien à l'entrepreneuriat féminin (Marshall 2.vert - Axe IV)	0	0
MA	81	23	00	03	Participation de la Région wallonne dans des Fonds de Fonds (Marshall 2.vert - Axe IV)	0	0
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	169.750	169.750
					<b>Totaux pour le programme 18.03.</b>	170.815	170.815
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
					<b>Programme 18.04.</b>		
					<b>Zonings.</b>		
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
PR	01	04	00	04	Dépenses de toute nature relatives au développement durable des zones d'activité économique	300	500
PR	12	02	00	04	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, précomptes immobiliers	255	255
PR	33	01	00	04	Subventions en vue du développement durable des zones d'activité économique	0	0
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	555	755
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
PR	01	02	00	04	Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif des infrastructures d'accueil des activités économiques	1.738	1.738
PR	01	03	00	04	Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif des infrastructures d'accueil des activités économiques (Actions prioritaires pour l'avenir wallon)	10.251	10.251
PR	01	05	00	04	Expériences pilotes de créations d'éco-zonings - Soutien aux études de faisabilité (Marshall 2.vert - Axe IV)	0	0
PR	01	06	00	04	Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif des infrastructures d'accueil des activités économiques (Marshall 2.vert - Axe IV)	2.703	2.703

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi-nistre ordonnateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>						
PR	i	51 03 11	04	Intervention pour l'acquisition et l'aménagement de terrains et bâtiments industriels, artisanaux et de services ainsi que leurs voies d'accès	46	651
PR	i	51 05 11	04	Intervention pour infrastructures d'accueil des activités économiques (décret 11.03.2004)	21.070	16.715
PR		51 06 11	04	Intervention pour l'acquisition des terrains (décret 11.03.2004) dans les Z.A.E.	2.818	2.490
PR		51 07 11	04	Intervention pour infrastructures d'accueil des activités économiques (décret 11.03.2004) (P.A.P. - Mesure 3.3)	0	0
PR		51 08 11	04	Intervention pour infrastructures d'accueil des activités économiques en zones rurales (décret 11.03.2004) (P.A.P. - Mesure 3.4)	0	1.283
PR		51 10 11	04	Infrastructures d'accueil industrielles (cofinancement régional des actions soutenues par le FEDER - programmation 2007-2013) - Programme Compétitivité régionale et Emploi	0	2.000
PR		51 11 11	04	Infrastructures d'accueil industrielles (cofinancement régional des actions soutenues par le FEDER - programmation 2007-2013) - Programme Convergence régionale et Emploi	0	1.138
PR		51 12 00	04	Infrastructures d'accueil industrielles (cofinancement régional des actions soutenues par le FEDER - programmation 2007-2013) - Coopération territoriale (INTERREG IV)	0	0
PR		51 13 00	04	Equipement des zones d'activités économiques - Expériences pilotes d'éco-zonings (Marshall 2.vert - Axe IV)	0	0
PR		51 14 00	04	Expérience pilote-réhabilitation de zones d'activités économiques	1.000	4.000
<i>Totaux pour le Titre II.</i>					39.626	42.969
<b>Totaux pour le programme 18.04.</b>					40.181	43.724
<i>Dont programme d'investissement</i>					21.116	17.366
<i>Dont fonds budgétaires</i>					—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>					—	—
<b>Programme 18.05.</b>						
<b>Politique économique, coordination, réglementation, labels et information des aides</b>						
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>						
MA		01 01 00	05	Projet pilote dans le cadre du développement d'une politique industrielle durable (Nouveau) Mise en œuvre d'actions collaboratives dans le cadre du Small Business Act wallon	0	0
MA		01 02 00	05	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	400	150
MA		12 02 00	05	Diffusion de l'esprit d'entreprendre	830	830
MA		12 03 00	05	Prestations de services, promotion, diffusion et valorisation des aides en matière économique	0	0
MA		12 04 30	05	Soutien au Développement des Pôles de compétitivité (Actions prioritaires - Axe I)	85	85
MA		12 05 00	05	Soutien au Développement des Pôles de compétitivité - frais de jury et de consultance (Marshall 2.vert - Axe II)	0	0
MA		12 08 11	05	Etude des mécanismes d'économie écosystémique (Marshall 2.vert -Axe V)	0	0
MA		12 09 11	05	Evaluation des zones franches rurales et urbaines (Marshall 2.vert - Axe IV)	0	0
MA		12 11 11	05	Subventions aux Cellules opérationnelles des Pôles de compétitivité PAP-AW	0	0
MA		31 01 00	05	Subventions aux réseaux d'entreprise	0	0
MA		31 02 00	05	Subventions aux réseaux d'entreprise (décret)	1.272	595
MA		31 03 00	05	Subventions aux Cellules opérationnelles des Pôles de compétitivité (Marshall 2.vert - Axe II)	0	0
MA		31 04 00	05	Subvention d'actions destinées à la diffusion et à la promotion de l'esprit d'entreprendre (CAWA)	450	450
MA		31 05 00	05	Subvention à l'ASBL Groupement de Redéploiement Economique	1.062	1.062
MA		31 06 00	05	Subventions cofinancées par le FEDER (Programmes INTERREG IV programmation 2007-2013)	0	0
MA		31 07 00	05	Subvention à l'IDEA en vue de soutenir le plan de redéploiement du « Cœur du Hainaut, centre d'énergies »	270	270
MA		31 09 00	05	Actions de sensibilisation à l'éco-conception (Marshall 2.vert-Axe V)	0	0

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi-nistre ordonnateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2	n°	3-4		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	sec	ord.	sec				
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
MA	31	14	00	05	Actions de sensibilisation à l'éco-design (Marshall 2.vert-Axe V)	0	0
MA	31	15	00	05	Subvention à B.E. Fin S.A. pour la mise en œuvre de l'axe transversal économie circulaire de la politique industrielle wallonne - NEXT (Marshall 2.Vert - Axe V)	0	0
MA	33	02	00	05	Subvention à l'ASBL Comité de développement stratégique de la région de Charleroi	650	650
MA	35	01	00	05	Cotisations à des Associations de Régions européennes axées sur des problématiques industrielles	10	10
MA	41	01	60	05	Subvention à l'Université de Liège pour la réalisation d'une action-pilote de développement de la gestion innovante de projets en Région wallonne dans le cadre des Pôles de compétitivité	0	0
MA	41	02	00	05	Subvention au F.N.R.S. pour le financement de conventions de recherche dans le secteur de l'économie wallonne	0	100
MA	41	03	40	05	Subvention à l'ASE - Faciliter l'entrepreneuriat (Marshall 2.vert - Axe IV)	0	0
MA	41	04	40	05	Subvention à l'ASE - Promotion de l'esprit d'entreprendre et encouragement de la création d'activités (Marshall 2.vert - Axe IV)	0	0
MA	41	05	40	05	(Modifié) Subvention à l'Agence pour l'Entreprise et l'Innovation (AEI) pour le financement de ses missions de base	5.009	5.009
MA	41	06	40	05	Subvention à l'ASE - Bourses développement durable (Marshall 2.Vert-Axe V)	0	0
MA	41	07	12	05	(Modifié) Subvention à l'Agence pour l'Entreprise et l'Innovation (AEI) pour le financement du Centre de référence Circuits courts	0	162
MA	41	08	40	05	(Nouveau) Subvention à l'Agence pour l'Entreprise et l'Innovation (AEI) - Plan Marshall	5.700	5.700
MA	41	09	40	05	(Nouveau) Subvention à l'Agence pour l'Entreprise et l'Innovation (AEI) pour les frais de fonctionnement et d'accompagnement liés à la reprise du Fonds de participator	800	800
MA	45	01	00	05	Subventions cofinancées par le FEDER (Programmes INTERREG IV - programmation 2007-2013)	0	0
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	16.538	15.873
					<b>Totaux pour le programme 18.05.</b>	16.538	15.873
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
					<b>Programme 18.06.</b>		
					<b>P.M.E. et Classes moyennes.</b>		
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
MA	12	02	00	06	Études, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	400	400
MA	31	01	00	06	Subvention pour frais de fonctionnement de la Société de transmission d'entreprises wallonnes	850	850
MA	31	02	00	06	Agences de développement local (secteur privé)	608	605
MA	31	03	32	06	Subvention à la SOWALFIN destinée au développement d'une plate-forme pour investisseurs et entreprises	450	450
MA	31	04	00	06	Subventions à la Sowalfin destinées à couvrir ses frais de fonctionnement	2.594	2.594
MA	31	05	32	06	(Nouveau) Subvention à la Sowalfin destinées à couvrir les frais liés à la reprise du Fonds Fédéral de Participation	1.200	1.200
MA	31	06	32	06	Subventions en vue de promouvoir l'expansion économique	2.104	1.456
MA	31	07	00	06	Subvention complémentaire à la Sowalfin	1.100	1.100
MA	31	08	32	06	Primes d'emploi octroyées en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises	20.000	20.000
MA	31	09	32	06	Primes à la consultance octroyées en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises	3.000	2.200
MA	31	10	00	06	Primes à la qualité octroyées en exécution du décret du 11/03/2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises	100	100
MA	31	11	00	06	Subvention de fonctionnement à l'ASBL CIDE-SOCRAN	250	250
MA	31	12	32	06	Subventions, cofinancées par le FEDER, en vue de promouvoir le développement de l'économie sociale marchande (nouvelle programmation)	0	0
MA	31	14	00	06	Subvention à l'ASBL Wallonie Design	225	225
MA	31	15	32	06	Subvention à la Sowalfin en vue de favoriser le micro-crédit	0	0
MA	31	16	00	06	Subvention au bureau d'accueil de tournage wallon	230	230
MA	31	17	22	06	Subvention permettant le fonctionnement du pôle de l'image	840	840
MA	31	18	22	06	Subvention à la SOWALFIN - médiation de crédits (Marshall 2.vert - axe IV)	0	0

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi-nistre ordonnateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2	n°	3-4		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	sec	ord.	sec				
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
MA	31	19	22	06	Subvention à la SOWACCESS - développement des actions en matière de transmission d'entreprises (Marshall 2.vert - Axe IV)	0	0
MA	31	20	00	06	Subvention à l'ASBL Logistics in Wallonia pour le projet Biolog Europe	0	0
MA	31	21	00	06	Subvention à l'Office Economique Wallon du Bois	260	260
MA	31	22	00	06	Subvention à la S.A. SOWAFORE	0	0
MA	31	24	22	06	Soutien au management des Spin-off (Marshall 2.vert - Axe III)	0	0
MA	31	25	32	06	Subvention de fonctionnement à la S.A. ST'ART	70	70
MA	31	26	00	06	Primes à l'innovation non-technologique cofinancées par le FEDER - Objectif "Convergence" (Programmation 2007-2013)	0	0
MA	31	27	00	06	Primes à l'innovation non-technologique cofinancées par le FEDER - Objectif "Compétitivité régionale et emploi" (Programmation 2007-2013)	0	0
MA	31	28	00	06	Subventions octroyées dans le cadre de la politique des pôles de compétitivité (Marshall 2.Vert - Axe II)	0	0
MA	32	01	00	06	Création de TPE innovantes Bourses de préactivité	0	0
MA	32	02	00	06	Subvention à l'Agence de Stimulation Economique pour le soutien à la création d'activités au travers des bourses de préactivité et à l'innovation des entreprises au moyen des bourses innovation	2.100	2.100
MA	41	01	00	06	Subvention à Wallonie-Bruxelles International dans le cadre de l'intervention de la Wallonie en faveur des sinistres du typhon Haiyan aux Philippines	0	0
MA	41	02	00	06	Programme de transition professionnelle	424	424
MA	41	03	00	06	Subvention à l'Université de Liège pour la réalisation d'une étude relative à l'intégration des concepts de créativité de conduite de projets et d'innovator	0	0
MA	41	04	00	06	Subvention à l'Université de Liège dans le cadre de la politique de soutien aux PME visant à développer les réseaux d'innovation	0	0
MA	43	02	22	06	Agences de développement local (secteur public)	590	587
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	37.395	35.941
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
MA	51	01	12	06	(Modifié) Projets développés par les Studios du Cinéma d'Animation	1.300	1.300
MA	51	03	12	06	Primes à l'investissement en application de la loi de réorientation économique du 4 août 1978, telle que modifiée par le décret du 25 juin 1992 en ce compris l'économie sociale marchande	0	220
MA	51	04	12	06	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises	80.000	58.021
MA	51	05	12	06	Aides aux PME dans le cadre de la politique e-business et consultance Rentic	3.200	2.700
MA	51	06	12	06	Primes investissement ancien régime - Actions prioritaires pour l'Avenir wallon	0	0
MA	51	07	12	06	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises (Marshall 2.vert - axe II)	0	0
MA	51	08	12	06	Subventions à des actions qui entrent dans le cadre du plan wallon d'aide au transport par voies navigables	2.000	2.204
MA	51	09	12	06	Soutien aux filières de développement économique (dont notamment "bois", "pierre" et "agroalimentaire")	0	0
MA	51	10	00	06	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises (Actions prioritaires - mesure 1.3)	0	0
MA	51	11	00	06	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites et moyennes entreprises (Actions prioritaires - mesure 3.3)	0	2.750
MA	51	12	00	06	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites et moyennes entreprises (Actions prioritaires - mesure 3.4 - zones franches rurales)	0	1.000
MA	51	13	00	06	Subventions au secteur privé en vue de la création d'ateliers de travail partagé (actions prioritaires - mesure 3.4 - zones franches rurales)	0	250
MA	51	14	12	06	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises - Zones franches urbaines (Marshall 2.vert - Axe II)	0	2.000
MA	51	15	12	06	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises - Zones franches rurales (Marshall 2.vert - Axe II)	0	1.000
MA	51	17	12	06	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites et moyennes entreprises (Actions prioritaires - mesure 1.3)	0	0
MA	51	18	12	06	Subventions pour la création d'ateliers de travail partagé	0	325

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi-nistre ordonnateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2	n°	3-4		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	sec	ord.	sec				
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
MA	63	01	49	06	Subvention à la Province de Liège en vue de couvrir des dépenses relatives à la construction d'un bateau-école dans le cadre du soutien aux modes de transport alternatifs à la route	0	0
MA	74	06	00	06	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	0	0
MA	81	01	12	06	Intervention de la Région dans l'activité Prêts/Garanties de la SOWALFIN	2.500	2.500
MA	81	02	00	06	Octroi de crédits et participations - Projets développés par les Studios du Cinéma d'Animation	0	0
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	89.000	74.270
					<b>Totaux pour le programme 18.06.</b>	126.395	110.211
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
					<b>Programme 18.11.</b>		
					<b>Promotion de l'Emploi.</b>		
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
TI	01	01	00	11	Provision cellules de reconversion	0	0
TI	12	01	00	11	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	110	110
TI	31	01	32	11	Subventions d'actions en matière d'emploi	0	0
TI	31	02	32	11	Accompagnement et sensibilisation des entreprises au management de la diversité	0	0
TI	31	04	32	11	Actions dans le cadre de la réduction et de l'aménagement du temps de travail	0	0
TI	31	06	00	11	Subventions aux structures de gestion de centre ville	115	155
TI	33	01	00	11	Subventions d'actions en matière d'emploi pour les ASBL	1.874	2.933
TI	33	02	00	11	Subventions des missions régionales pour l'emploi	2.675	1.521
TI	33	03	00	11	(Nouveau) Accueil extra scolaire Communauté	1.883	1.883
TI	33	04	00	11	Soutien aux dépenses de fonctionnement de projets cofinancés par l'Union européenne	0	33
TI	33	07	00	11	Subventions en vue de promouvoir l'égalité des chances en matière d'accès à l'emploi	90	90
TI	33	09	00	11	Subvention aux structures d'accompagnement à la création d'emploi	2.697	2.795
TI	33	10	00	11	Conventions de premier emploi - secteur privé	5.950	5.561
TI	33	11	00	11	Agences de développement local (secteur privé)	658	629
TI	33	12	00	11	Accompagnement et sensibilisation au management de la diversité - Secteur associatif	200	200
TI	33	13	00	11	Subventions diverses aux asbl en matière d'emploi	0	0
TI	33	14	00	11	(Nouveau) CPE projets globaux privés	906	747
TI	35	01	00	11	Contribution de la Région wallonne au programme LEED de l'O.C.D.E.	35	35
TI	41	01	40	11	Subventions d'actions en matière d'emploi (secteur public)	120	128
TI	41	04	40	11	Soutien aux dépenses de fonctionnement de projets cofinancés par l'Union européenne	0	26
TI	41	05	40	11	Programme de Transition Professionnelle	450	252
TI	41	06	00	11	Accompagnement et sensibilisation au management de la diversité - Secteur public	150	150
TI	41	07	00	11	Cofinancement wallon à l'axe LEADER du programme wallon de développement rural	0	0
TI	41	33	40	11	Subventions à l'WEPS pour les dépenses de fonctionnement de l'Observatoire de l'emploi	29	29
TI	43	01	12	11	Subventions diverses aux administrations publiques locales en matière d'emploi	0	0
TI	43	02	22	11	Agences développement local (secteur public)	590	587
TI	43	03	00	11	Conventions de premier emploi - secteur public	1.510	1.537
TI	43	04	22	11	(Nouveau) CPE projets globaux publics	4.010	2.887
TI	43	05	22	11	(Nouveau) Accueil extra scolaire APL	592	592
TI	45	01	21	11	Dotation à la Communauté germanophone	13.385	13.385
TI	45	02	00	11	Conventions de premier emploi - préfinancement au profit de la Communauté Wallonie-Bruxelles	600	600
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	38.629	36.865
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
TI	01	02	00	11	Intervention en faveur d'entreprises en lien avec le marché de l'emploi	0	0
TI	74	06	00	11	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	4	4

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi-nistre ordonnateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
TI	81	01	12	11	Octrois de crédits en vue de promouvoir l'initiative ou l'esprit d'initiative en matière d'emplo	3.500	500
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	3.504	504
					<b>Totaux pour le programme 18.11.</b>	42.133	37.369
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
					<b>Programme 18.12.</b>		
					<b>Forem.</b>		
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
TI	41	01	40	12	Fonds budgétaire : Fonds budgétaire en matière d'emploi		
					Solde au 1er janvier	0	0
					Recettes de l'année en cours	0	0
					Disponible pour l'année	0	0
					<u>Dépenses à charge du Fonds</u>	0	0
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	0	0
TI	41	03	40	12	Aides à la recherche d'emploi pour les travailleurs du P.T.P.	0	0
TI	41	04	40	12	Plan d'accompagnement à l'emploi	46.161	46.161
TI	41	05	40	12	Espace ressources emploi	0	0
TI	41	06	40	12	Plan formation - Insertion	0	0
TI	41	07	40	12	Gestion pénurie de main d'œuvre qualifiée - Actions prioritaires pour l'Avenir wallon	0	0
TI	41	08	40	12	Subvention de fonctionnement au Forem et pour la gestion du P.R.C.	102.298	102.298
TI	41	11	40	12	Cellules de reconversion collective	3.749	3.749
TI	41	12	40	12	Maisons de l'emploi	5.343	5.343
TI	41	13	40	12	Subventions aux comités subrégionaux de l'Emploi et de la Formation	3.372	3.372
TI	41	14	40	12	Promouvoir et valoriser les métiers techniques et scientifiques (CEFO) - (Marshall 2.vert - axe 1.1)	1.817	1.817
TI	41	15	40	12	Réponses aux besoins du marché: Métiers en demande - (Marshall 2.vert -axe 1.3)	5.119	5.119
TI	41	16	40	12	Développement d'une offre de qualité - (Marshall 2.vert - axe 5.2)	271	271
TI	41	17	40	12	Initier un plan de création d'emplois dans les métiers verts autres que ceux de la 1 ère alliance - (Marshall 2.vert - axe 5.5)	0	0
TI	41	18	40	12	Développer les bassins de vie et pôles de synergies - (Marshall 2.vert - axe 1.1)	0	0
TI	41	19	40	12	Améliorer et renforcer l'orientation (essais métiers) - (Marshall 2.vert - axe 1.1)	115	245
TI	41	21	40	12	Provision socio-économique de crise	0	0
TI	41	23	40	12	(Nouveau) Subvention pour l'Allocation Activation	125.558	125.558
TI	41	24	40	12	(Nouveau) Subvention pour Primes et Compléments	11.287	11.287
TI	41	25	40	12	(Nouveau) Subvention pour le Congé Education payé	15.022	15.022
TI	41	26	40	12	(Nouveau) Subvention pour les Agences locales pour l'Emploi	5.618	5.618
TI	41	27	40	12	(Nouveau) Subvention pour Outplacement	610	610
TI	41	28	40	12	(Nouveau) Subvention pour le Fonds de l'expérience professionnelle	843	843
TI	41	29	40	12	(Nouveau) Subvention pour Dispenses pour formation et études	281	281
TI	41	30	40	12	(Nouveau) Frais de fonctionnement liés aux transferts des compétences	4.942	4.942
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	332.406	332.536
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
TI	61	01	00	12	Subvention pour les investissements du FOREM	1.892	1.892
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	1.892	1.892
					<b>Totaux pour le programme 18.12.</b>	334.298	334.428
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—



BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi-nistre ordonnateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
				<b>Programme 18.13.</b>		
				<b>Plan de résorption du chômage géré par l'administration, mais dont la prise en charge est assurée par l'intermédiaire du Forem.</b>		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
TI	41	01	40	13 Dépenses inhérentes à la mise au point, au développement et au financement d'un programme de mise au travail sur la base du décret du 31 mai 1990 créant un programme de promotion de l'emploi spécialement destiné aux chômeurs de longue durée dans le secteur non marchand	3.604	3.604
TI	41	02	40	13 Dépenses inhérentes à la mise au point, au développement et au financement d'un programme de mise au travail sur la base du décret du 19 mai 1994 relatif à l'engagement de chômeurs affectés à certains projets au bénéfice de petites et moyennes entreprises	0	0
TI	41	03	40	13 Dépenses inhérentes à la mise au point, au développement et au financement d'un programme de mise au travail sur la base de l'arrêté royal N° 258 du 31 décembre 1983 relatif à l'engagement de chômeurs affectés à certains projets d'assistance aux petites et moyennes entreprises	0	0
TI	41	04	40	13 Dépenses inhérentes au programme de transition professionnelle	14.892	14.892
TI	41	05	40	13 Dépenses inhérentes à la mise au point, au développement et au financement d'un programme de mise au travail de contractuels subventionnés sur la base de la loi programme du 30 décembre 1988	0	0
TI	41	06	40	13 Réforme du PRC	591.827	591.827
TI	41	07	40	13 Emplois de proximité (enfance et personnes dépendantes) - Actions prioritaires pour l'Avenir wallon	0	0
TI	41	08	40	13 Emplois innovants et Emplois "jeunes" - Actions prioritaires pour l'Avenir wallon	0	0
TI	41	09	40	13 Mobilité interrégionale des demandeurs d'emploi et des travailleurs - Actions prioritaires pour l'Avenir Wallon	0	0
TI	41	10	40	13 APE Marchands et APE Jeunes (Marshall 2.vert - axe 1.2)	32.932	40.730
TI	41	11	40	13 APE et PTP dans les services d'accueil de l'enfance et d'aides aux personnes - (Marshall 2.vert - axe 6.1)	46.713	48.213
TI	41	12	40	13 APE et PTP nouvelle mesure dans les services d'accueil de l'enfance et d'aides aux personnes - (Marshall 2.vert - axe 6.1)	7.474	7.899
TI	41	13	40	13 Créer de l'emploi via APE et PTP vert (Marshall 2.vert axe 5.2)	1.581	1.581
TI	41	15	40	13 Initier un plan de création d'emplois dans les métiers verts autres que ceux de la 1 ère alliance - (Marshall 2.vert - Axe 5.5)	0	0
TI	41	17	40	13 Créer de l'emploi APE marchand	0	0
TI	41	18	40	13 Job Coaching (Plan Marshall 2.vert)	607	759
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	699.630	709.505
				<b>Totaux pour le programme 18.13.</b>	699.630	709.505
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				<b>Programme 18.14.</b>		
				<b>Plan de résorption du chômage géré directement par l'administration.</b>		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
TI	33	01	00	14 Dépenses inhérentes à la mise au point, au développement et au financement d'un programme de mise au travail.- Fonds budgétaire interdépartemental de promotion de l'emploi.- Conventions 170 et 260	0	0
TI	43	01	22	14 Dépenses inhérentes à la mise au point, au développement et au financement d'un programme de mise au travail de contractuels subventionnés sur la base de l'arrêté royal N° 474 du 28 octobre 1986	0	0
TI	43	02	52	14 Dépenses inhérentes à la mise au point, au développement et au financement d'un programme de mise au travail.- Fonds budgétaire interdépartemental de promotion de l'emploi.- Convention 170	0	0
TI	43	03	22	14 Réforme du PRC	0	0

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi-nistre ordonnateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
TI	45	01	23	14	Dépenses inhérentes à la mise au point, au développement et au financement d'un programme de mise au travail.- Fonds budgétaire interdépartemental de promotion de l'emploi	0	0
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	0	0
					<b>Totaux pour le programme 18.14.</b>	0	0
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
					<b>Programme 18.15. Economie sociale</b>		
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
MA	12	02	30	15	Etudes, documentation, séminaires, réunions	85	85
MA	12	04	11	15	Etudes relatives à la création de plateformes logistiques pour centres urbains (Marshall 2.Vert - Axe V)	0	0
MA	31	01	32	15	Subvention d'entreprises d'insertion	11.016	11.016
MA	31	03	00	15	Subventions, cofinancées par le FEDER, en vue de promouvoir le développement de l'Economie sociale marchande (objectif "Convergence") - programmation 2007-2013	0	250
MA	31	04	32	15	Subvention des Agences conseil	450	500
MA	31	05	32	15	Subvention pour frais de fonctionnement de la SOWECSOM	354	354
MA	31	06	32	15	Actions pilotes dans le secteur de l'Economie sociale	720	720
MA	31	07	32	15	Promotion de l'Economie sociale	240	240
MA	31	08	32	15	Subvention complémentaire d'entreprises d'insertion	573	573
MA	31	11	00	15	Subventions, cofinancées par le FEDER, en vue de promouvoir le développement de l'Economie sociale marchande (objectif "Compétitivité régionale et Emploi") - programmation 2007-2013	0	0
MA	31	12	00	15	Subventions aux structures d'Economie Sociale actives dans le recyclage des déchets	125	125
MA	31	14	00	15	Financement de l'encadrement au sein des entreprises d'insertion agréées dans le cadre du décret IDESS	100	100
MA	31	15	00	15	Soutien aux projets d'accompagnement de bénéficiaires de micro-crédits	134	120
MA	31	16	00	15	Promotion de l'Emploi dans les services de proximité (secteur privé)	700	700
MA	31	17	00	15	Subventions, cofinancées par le FSE, en vue de promouvoir le développement de l'Economie sociale - programmation 2007-2013	0	145
MA	31	18	00	15	Subventions cofinancées par le FEDER dans le cadre de la coopération territoriale Interreg IV - Programmation 2007-2013	0	0
MA	31	19	00	15	Projets pilotes dans le cadre de l'économie sociale verte (Marshall 2.vert- Axe V)	0	0
MA	31	20	32	15	Subvention au groupement d'entreprises visant à développer la collaboration entre les entreprises d'économie sociale et les autres entreprises	0	0
MA	31	21	00	15	Subvention à des Sociétés à finalité sociale immobilières dans le secteur de l'économie sociale	190	190
MA	31	22	00	15	(Nouveau) Subventions, cofinancées par le FSE, en vue de promouvoir le développement de l'Economie sociale - programmation 2014-2020	300	0
MA	33	01	00	15	Subvention à l'asbl Réseau de lutte contre la pauvreté en Wallonie	31	31
MA	40	01	00	15	(Nouveau) Subvention au CESW pour frais liés aux missions confiées dans le cadre de la Commission consultative et d'agrément des entreprises d'économie sociale	190	190
MA	41	06	00	15	Actions pilotes dans le secteur de l'Economie sociale (secteur public)	85	85
MA	43	01	00	15	Projets pilotes dans le cadre de l'économie sociale verte (Marshall 2.vert- Axe V)	0	0
MA	43	03	00	15	Promotion de l'Emploi dans les services de proximité (secteur public)	700	700
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	15.993	16.124
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
MA	51	01	00	15	Intervention en faveur de la SA SOWECSOM dans le cadre de la mission déléguée "Fonds d'économie sociale et durable"	0	0

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi-nistre ordonnateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2	n°	3-4		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	sec	ord.	sec				
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
MA	51	12	00	15	Subsides en capital pour des projets à mener par des structures d'économie sociale, visant l'acquisition de matériel et/ou de véhicules innovants propres à la réalisation de leurs activités en matière de services de proximité	0	0
MA	74	06	22	15	Acquisition de biens meubles durables	0	0
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	0	0
					<b>Totaux pour le programme 18.15.</b>	15.993	16.124
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
					<b>(Nouveau) Programme 18.16.</b>		
					<b>Contrôle disponibilité chômeurs - FOREM</b>		
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
TI	41	30	40	16	(Nouveau) Subvention pour le Contrôle de la disponibilité des chômeurs	18.192	18.192
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	18.192	18.192
					<b>Totaux pour le programme 18.16.</b>	18.192	18.192
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
					<b>(Nouveau) Programme 18.17.</b>		
					<b>Titres services - FOREM</b>		
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
TI	41	01	40	17	(Nouveau) Subvention pour les Titres Services	448.089	448.089
TI	41	02	40	17	(Nouveau) Subvention pour le fonds de formation Titres Services	2.129	2.129
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	450.218	450.218
					<b>Totaux pour le programme 18.17.</b>	450.218	450.218
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
					<b>(Nouveau) Programme 18.18.</b>		
					<b>Réductions de cotisations sociales sur groupes cibles - FOREM</b>		
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
TI	41	01	40	18	(Nouveau) Droits de tirage sur réduction de cotisations sociales - ONSSAPL	215.800	215.800
TI	41	02	40	18	(Nouveau) Droits de tirage sur réduction de cotisations sociales - ONSS	439.300	439.300
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	655.100	655.100
					<b>Totaux pour le programme 18.18.</b>	655.100	655.100
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
					<b>Programme 18.21.</b>		
					<b>Formation professionnelle</b>		
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
TI	12	01	11	21	Plateforme d'apprentissage des langues accessible à tout citoyen wallon	1.452	1.452
TI	12	22	00	21	Soutien aux actions de formation qualifiante	110	116
TI	12	31	00	21	Soutien aux actions de sensibilisation, études, projets pilotes relatifs à la formation	425	309
TI	31	21	00	21	Subvention pour les chèques création	1.200	1.822
TI	33	04	00	21	Cofinancement régional de projets de la CEE	0	0
TI	33	10	00	21	Subventions en vue de couvrir les frais relatifs à la validation des compétences	0	0
TI	33	11	00	21	Subvention en vue de promouvoir l'information et l'orientation sur les métiers et les qualifications	350	350

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi-nistre ordonnateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
TI	33	12	00	21	Subvention en vue de soutenir les actions de préqualifications	39.369	39.754
TI	33	13	00	21	Subvention en vue de promouvoir des actions de formation qualifiante	500	700
TI	33	16	00	21	Subvention pour l'Interfédé	692	692
TI	33	18	00	21	Subvention en vue de promouvoir des actions de préqualification	0	0
TI	33	19	00	21	Subvention en vue de promouvoir des actions de préqualification	0	0
TI	33	21	00	21	Subvention pour la formation des travailleurs et l'adaptabilité des entreprises	50	50
TI	33	22	00	21	Subvention pour le fonctionnement des centres de compétence	0	0
TI	33	31	00	21	Soutien aux actions de sensibilisation, études, projets pilotes relatifs à la formation	18	19
TI	33	32	00	21	Subventions en vue de permettre la formation en TIC	850	1.500
TI	33	33	00	21	Cofinancement pour les projets LEADER	0	60
TI	33	34	00	21	Soutien aux dépenses de fonctionnement de projets cofinancés par l'Union européenne	0	0
TI	33	35	00	21	Soutien aux dépenses de fonctionnement de projets cofinancés par l'Union européenne "2007-2013"	0	144
TI	33	41	00	21	Subvention en vue de promouvoir les actions de luttes contre les discriminations dans le secteur de la formation	65	66
TI	33	43	00	21	Subventions diverses aux asbl en matière de formation	200	411
TI	33	44	00	21	Euroskills 2012	0	0
TI	34	21	00	21	Subvention pour la formation des travailleurs et l'adaptabilité des entreprises	5	5
TI	41	01	40	21	Mise en œuvre, dans le domaine de la formation, des programmes de transition professionnelle	400	400
TI	41	14	40	21	Subvention au pôle de formation consacré aux motorisations propres - Plan Air-Climat	0	0
TI	41	15	00	21	Subvention pour le suivi du parcours d'insertion	0	0
TI	41	16	00	21	Subvention au CESRW	155	311
TI	41	17	40	21	Subvention pour la formation en alternance et l'autocréation d'activité	0	0
TI	41	34	00	21	Soutien aux dépenses de fonctionnement de projets cofinancés par l'Union européenne	0	79
TI	41	35	00	21	Soutien aux dépenses de fonctionnement de projets cofinancés par l'Union européenne "2007-2013"	0	157
TI	43	01	12	21	Subventions diverses aux administrations publiques locales en matière de formation	87	120
TI	43	12	00	21	Subvention en vue de soutenir les actions de préqualifications	2.247	2.240
TI	43	18	48	21	Subvention en vue de soutenir les actions de préqualifications	0	0
TI	43	42	00	21	Subvention pour la sensibilisation des acteurs socio-économiques	0	0
TI	45	01	30	21	Subvention au Service Francophone des Métiers et des Qualifications	0	0
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	48.175	50.757
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
TI	52	31	10	21	Soutien à la création de nouveaux dispositifs de formation	0	0
TI	52	32	00	21	Soutien à la création de nouveaux dispositifs de formation dans le cadre de projets cofinancés par l'Union européenne	0	0
TI	52	33	00	21	Soutien à la création de nouveaux dispositifs de formation dans le cadre de projets cofinancés par l'Union européenne "2007-2013"	0	431
TI	61	03	00	21	Soutien à la création de nouveaux dispositifs de formation (secteur public)	0	350
TI	61	32	41	21	Soutien à la création de nouveaux dispositifs de formation dans le cadre de projets cofinancés par l'Union européenne	0	0
TI	61	33	41	21	Soutien à la création de nouveaux dispositifs de formation dans le cadre de projets cofinancés par l'Union européenne "2007-2013"	0	2.835
TI	72	01	00	21	Centre de formation Saint-Hubert	0	0
TI	74	05	00	21	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	2	2
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	2	3.618
					<b>Totaux pour le programme 18.21.</b>	48.177	54.375
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi-nistre ordonnateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs							
				<b>Programme 18.22. Forem - Formation.</b>			
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>			
TI	41	01	40	22 Subvention de fonctionnement au Forem	115.560	115.560	
TI	41	02	40	22 Plan formation - insertion	0	0	
TI	41	03	40	22 Financement de projets visant à améliorer l'insertion socio-professionnelle et la formation professionnelle	0	0	
TI	41	04	40	22 Financement du chèque formation	8.108	8.108	
TI	41	05	40	22 Financement du volet formation des pôles de compétitivité (Actions prioritaires - mesure 1.4)	0	0	
TI	41	06	40	22 Crédit adaptation	4.745	4.745	
TI	41	07	40	22 Subvention en vue de promouvoir la formation des P.T.P.	0	0	
TI	41	08	40	22 Subvention en vue de promouvoir les métiers du secteur non marchand	1.252	1.252	
TI	41	09	40	22 Mise en oeuvre des politiques de formation confiées au Forem dans le cadre du plan d'actions prioritaires pour la Wallonie	0	0	
TI	41	10	40	22 Subvention pour le fonctionnement des centres de compétence	11.256	11.256	
TI	41	11	40	22 Articulation entre la formation initiale et la formation professionnelle	1.219	1.219	
TI	41	12	40	22 Articulation entre la formation initiale et la formation professionnelle dans le cadre du plan d'actions prioritaires pour la Wallonie	0	0	
TI	41	13	40	22 Subvention pour de nouvelles actions dans le cadre du contrat de gestion	533	533	
TI	41	14	40	22 Mise en oeuvre des politiques de formation dans le cadre de la lutte contre les pénuries (plan d'actions prioritaires pour la Wallonie)	0	0	
TI	41	15	40	22 Subvention en vue de promouvoir la mobilité interrégionale (mesure 5.4 du Plan d'Actions prioritaires)	0	0	
TI	41	16	40	22 Subvention au FOREM pour l'organisation de réunions des Directeurs généraux de la formation professionnelle dans le cadre de la Présidence belge de l'Union européenne	0	0	
TI	41	17	40	22 Améliorer et renforcer l'orientation (essais métiers) - (Marshall 2.vert - axe 1.1)	1.309	1.309	
TI	41	18	40	22 Réponses aux besoins du marché: Métiers en demande - (Marshall 2.vert - axe 1.3)	6.769	6.769	
TI	41	19	40	22 Développement d'une offre de qualité - (Marshall 2.vert - axe 5.2)	6.387	6.387	
TI	41	20	40	22 Réponses aux besoins du marché : Plan Langues - (Plan Marshall 2.vert - axe 1.3)	5.839	5.839	
TI	41	21	40	22 Financement du volet formation des pôles de compétitivité - (Marshall 2.vert - axe 2)	0	0	
TI	41	22	40	22 Subvention en vue de promouvoir l'autocréation d'activités	2.600	2.600	
TI	41	23	40	22 Garantir l'accessibilité maximale des centres de compétences à l'Enseignement - (Marshall 2.vert - axe 1.1)	4.374	4.374	
TI	41	24	40	22 Travailler en concertation avec le secteur professionnel - (Marshall 2.vert - Axe 5.1)	0	0	
TI	41	25	40	22 Chèques Eco-Climat - petites entreprises - (Marshall 2.vert - Axe 5.5)	0	0	
TI	41	26	40	22 Subvention en vue de promouvoir l'autocréation d'activités (vert)	0	0	
TI	41	27	40	22 Pôles de compétitivité - Etudes prospectives des besoins	0	0	
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	169.951	169.951	
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>			
TI	61	01	41	22 Subvention au FOREM pour des investissements en rapport avec les centres de formation professionnelle	3.300	3.300	
TI	61	02	41	22 Financement du volet formation des pôles de compétitivité - investissement (Marshall 2.vert - Axe II)	0	0	
TI	61	03	42	22 Financement du volet de formation des Pôles de compétitivité (Marshall 2.vert - axe II)	0	0	
TI	72	01	00	22 Centre de formation Saint-Hubert	0	0	
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	3.300	3.300	
				<b>Totaux pour le programme 18.22.</b>	173.251	173.251	
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—	
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—	

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi-nistre ordonnateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
				<b>Programme 18.23.</b> <b>Formation agricole.</b>			
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>			
RC	12	02	00	23	Frais de Commission Formation agricole	0	0
RC	12	31	00	23	Actions de sensibilisation, études et projets pilotes relatifs à la formation	0	0
RC	33	05	00	23	Subventions à des associations d'amateurs horticoles pour l'organisation de séances d'études et de conférences	120	134
RC	33	06	00	23	Subventions aux centres agréés de formation professionnelle agricole pour l'organisation des cours et autres activités en rapport	1.120	1.534
RC	33	07	00	23	Subvention pour la formation à la qualité dans le secteur agricole	0	0
RC	34	01	41	23	Indemnités de promotion sociale aux agriculteurs et à leurs aidants	0	0
RC	41	01	00	23	Subventions aux organisme d'intérêt public dans le cadre du programme wallon de développement rural 2007-2010 cofinancé par le FEADER	0	50
RC	41	16	00	23	Subvention au CESW	20	20
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	1.260	1.738
					<b>Totaux pour le programme 18.23.</b>	1.260	1.738
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
					<b>Programme 18.24.</b> <b>IFAPME</b>		
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
TI	41	05	40	24	Subventions de fonctionnement à l'Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises	16.204	16.204
TI	41	06	40	24	Subventions pour la formation des indépendants (IFAPME)	28.778	28.778
TI	41	07	40	24	Subvention pour de nouvelles actions dans le cadre du contrat de gestion	1.096	2.096
TI	41	08	40	24	Développement des Filières en alternances et des Stages professionnalisants - (Marshall 2.vert -axe 1.3)	5.000	5.000
TI	41	09	40	24	Développement de l'offre de formation en alternance - Métiers Alliances Emploi Environnement et autres métiers verts - (Marshall 2.vert -axe 5.2)	0	0
TI	41	10	40	24	Améliorer et renforcer l'orientation (essais métiers) - (Marshall 2.vert - axe 1.1)	0	0
TI	41	11	40	24	Modules de formation dédiés à la construction durable	0	0
TI	41	12	40	24	Subvention de fonctionnement d'infrastructures dédiées à la gestion des compétences vertes	0	0
TI	41	13	40	24	Subvention pour juniors indépendants	389	389
TI	41	14	40	24	Subventions en vue de promouvoir la sensibilisation et la formation à la création d'entreprises	0	0
TI	41	20	40	24	(Nouveau) Bonus de démarrage / de stage	6.051	6.051
TI	41	21	40	24	(Nouveau) Personnel et fonctionnement (Bonus)	336	336
TI	41	22	40	24	(Nouveau) Personnel et fonctionnement (Contrat d'apprentissage industriel)	299	299
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	58.153	59.153
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
TI	61	02	41	24	Subvention à l'IFAPME pour des investissements en rapport avec les centres de formation professionnelle	2.545	3.545
TI	61	03	41	24	Subvention pour construction d'infrastructures dédiées à la gestion des compétences vertes	0	5.000
TI	72	01	10	24	Construction de bâtiments, achat de terrains et bâtiments	0	0
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	2.545	8.545
					<b>Totaux pour le programme 18.24.</b>	60.698	67.698
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi-nistre ordonnateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
<b>Programme 18.25.</b>							
<b>Politiques croisées dans le cadre de la formation</b>							
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>							
MA	01	01	00	25	Subvention dans le cadre du projet "université ouverte" (Marshall 2.vert - axe II)	800	800
MA	01	02	00	25	Subvention dans le cadre du projet "Cité des métiers de Liège" (Marshall 2.vert - axe II)	325	325
MA	01	03	00	25	Subvention dans le cadre du projet "Cité des métiers de Charleroi" (Marshall 2.vert - axe II)	325	325
MA	01	04	00	25	Subvention dans le cadre du projet "Cité des métiers de Namur" (Marshall 2.vert - axe II)	150	150
TI	12	02	00	25	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	15	15
MA	12	03	30	25	Etudes et prestations de services dans le cadre des marchés Cyberécoles et Cyberclasses	250	250
TI	12	04	11	25	(Nouveau) Frais de fonctionnement liés aux transferts de compétences	2.339	1.282
MA	12	05	11	25	Frais liés aux prestations de service du centre d'assistance dans le cadre du projet Cyberclasses	800	750
MA	14	07	10	25	Frais d'exploitation, d'entretien ordinaire et de gestion des équipements des projets cyberécoles et cyberclasses	65	65
MA	21	01	50	25	(Modifié) Intervention résultant de la location financement destinée à la réalisation des programmes Cyberclasses et Ecole numérique - Intérêts	111	111
MA	33	01	00	25	Subvention à l'Eurometropolitan e-campus (Marshall 2.vert - axe II)	400	400
MA	33	02	00	25	Subvention de base à l'Eurometropolitan e-campus	220	220
TI	33	10	00	25	Validation des compétences	250	250
TI	33	12	01	25	Subvention aux actions d'alphabétisation	1.186	1.186
TI	33	14	00	25	Subvention pour la formation en alternance	3.090	4.018
TI	33	16	00	25	Subvention pour la formation en alternance dans le cadre du plan d'actions prioritaires pour la Wallonie	0	0
TI	33	17	00	25	Subvention pour la formation en alternance - Sortie ancien régime	3.800	3.808
MA	33	18	00	25	Plan TIC pour l'éducation - secteur ASBL	30	30
MA	33	19	00	25	Expériences pilotes de formation en alternance dans l'enseignement supérieur (Marshall 2.vert -Axe V)	0	150
MA	33	20	00	25	Subventions dans le cadre des projets pilote Ecole numérique	160	160
TI	33	42	00	25	Subvention aux actions ponctuelles d'alphabétisation	0	0
TI	41	01	40	25	Subvention de fonctionnement à l'Institut de formation pour les classes moyennes et les petites et moyennes entreprises	120	120
TI	41	02	40	25	Subvention de fonctionnement à l'Office Francophone de la Formation en Alternance	181	181
MA	43	01	00	25	Plan TIC pour l'éducation - secteur Pouvoirs Locaux	30	30
TI	43	02	12	25	Subventions diverses aux administrations et pouvoirs publics	13	13
TI	43	03	00	25	(Nouveau) Interruption de carrière à temps plein : Administrations provinciales et locales	1.484	1.484
TI	43	04	00	25	(Nouveau) Interruptions de carrière à temps partiel : Administrations provinciales et locales	19.221	19.221
MA	45	01	00	25	Plan TIC pour l'éducation - secteurs Communauté française et Communauté germanophone	170	160
TI	45	02	30	25	Subvention au Service Francophone des Métiers et des Qualifications	135	135
TI	45	03	00	25	(Nouveau) Interruption de carrière à temps plein : Régions, Communautés	548	548
TI	45	04	00	25	(Nouveau) Interruptions de carrière à temps partiel : Régions et Communautés	2.089	2.089
<i>Totaux pour le Titre I.</i>						38.307	38.276
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>							
MA	01	01	00	25	Subvention en capital dans le cadre du projet "Cité des métiers de Liège" (Marshall 2.vert - axe II)	0	0
MA	01	05	00	25	Subvention en capital dans le cadre du projet "Cité des métiers de Namur" (Marshall 2.vert - axe II)	0	0
MA	01	06	00	25	Subvention en capital dans le cadre du projet "Cité des métiers de Liège" (Marshall 2.Vert)	0	0
MA	52	01	00	25	Subventions en capital dans le cadre du plan TIC pour l'éducation - secteur ASBL	315	445

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi-nistre ordon-nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
MA	63	01	00	25	Subventions en capital dans le cadre du plan TIC pour l'éducation - secteur pouvoirs locaux	325	375
MA	65	01	00	25	Subventions en capital dans le cadre du plan TIC pour l'éducation - secteur Communauté française et Communauté germanophone	315	535
MA	73	16	00	25	Travaux et fournitures dans le cadre des cyberclasses	0	0
MA	74	01	00	25	(Nouveau) Travaux et fournitures dans le cadre des cyberclasses	5	5
TI	74	06	00	25	Achat de biens meubles durables	10	10
MA	81	01	00	25	Intervention dans le cadre du projet "Campus technologique de Gosselies" (Marshall 2.vert - axe II)	0	0
MA	91	01	70	25	(Modifié) Intervention résultant de la location financement destinée à la réalisation des programmes Cyberclasses et Ecole numérique - Capital	8.830	8.830
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	9.800	10.200
					<b>Totaux pour le programme 18.25.</b>	48.107	48.476
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
<b>Programme 18.31.</b>							
<b>Recherche.</b>							
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>							
MA	01	01	00	31	Programme "Convergence" dans le cadre de la programmation 2007-2013 des Fonds structurels européens - Mesure 2.2	0	3.304
MA	01	02	00	31	Programme "Compétitivité régionale et emploi" dans le cadre de la programmation 2007-2013 des Fonds structurels européens - Mesure 2.2	0	2.558
MA	01	05	00	31	Programme "Convergence" dans le cadre de la programmation 2007-2013 des Fonds structurels européens - Mesure 2.6	0	758
MA	01	06	00	31	Programme "Compétitivité régionale et emploi" dans le cadre de la programmation 2007-2013 des Fonds structurels européens - Mesure 2.6	0	579
MA	01	07	00	31	Initiatives dans le cadre du Plan Marshall 2.vert en matière de recherche	0	0
MA	01	08	00	31	Programme "interreg" dans le cadre de la programmation 2007-2013 des fonds structurels européens mesures 1.1, 1.2 et 1.3.	0	964
MA	01	09	00	31	Action de soutien à l'établissement d'une stratégie de développement et d'investissement dans la Recherche - Marshall 2.vert	0	55
MA	01	11	00	31	Soutien à la coordination et la représentation de la Recherche wallonne dans les réseaux internationaux - Marshall 2.vert	0	2.422
MA	01	12	00	31	Soutien au développement de stratégies "Proof of concept" - Marshall 2.vert	0	0
MA	01	13	00	31	Soutien à la mise en place de procédure d'évaluation ex-post - Marshall 2.vert	0	0
MA	31	02	12	31	(Nouveau) Subventions à des centres collectifs de recherche pour le financement de leurs activités de recherche industrielle, recherche appliquée, développement expérimental, guidance et veille technologique (y compris chercheurs FIRST)	9.770	11.700
MA	45	01	23	31	Subventions accordées dans le cadre de l'accord de coopération avec la Communauté Wallonie-Bruxelles (Contrat d'avenir)	2.860	2.860
MA	45	03	23	31	Subvention au FRIA - Marshall 2.vert	0	0
MA	45	04	20	31	Actions visant à améliorer les conditions de travail des chercheurs Post-Doc - Marshall 2.vert	0	233
MA	45	05	23	31	Soutien à l'application de la charte européenne du chercheur - Marshall 2.vert	0	57
MA	45	06	00	31	(Nouveau) Subvention au Welbio - Marshall 2.vert	0	0
MA	45	07	00	31	(Nouveau) Subventions à des universités et établissements assimilés pour leurs activités de recherche industrielle et appliquée (y compris chercheurs FIRST)	31.400	28.500
MA	45	08	00	31	(Nouveau) Mise en place de programmes d'excellence dans le cadre du Plan d'actions prioritaires pour l'Avenir wallon (PAP-AW)	0	0
MA	45	09	00	31	(Nouveau) Renforcement de la politique en matière de spin-off dans le cadre du Plan d'actions prioritaires pour l'Avenir wallon (PAP-AW)	0	254
MA	45	10	00	31	(Nouveau) Soutien à l'évaluation, la poursuite et la création des programmes d'excellence - Marshall 2.vert	0	3.523
MA	45	11	00	31	(Nouveau) Soutien au renforcement du programme First Spin-Off - Marshall 2.vert	0	2.037
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	44.030	59.804
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>							
MA	01	14	00	31	(Nouveau) Initiatives en matière de soutien aux infrastructures de recherche	4.000	3.600



BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi-nistre ordonnateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
MA	51	02	12	31	Subventions à des centres collectifs de recherche pour le financement de projets de recherche, l'acquisition d'équipement et pour la fourniture de services de conseils technologiques	0	0
MA	61	01	00	31	(A supprimer) Subventions à des universités, des établissements assimilés et des interfaces université-entreprises pour la diffusion et le développement des technologies nouvelles, la recherche industrielle de base, la multiplication et l'amélioration des relations entre les milieux industriels et les milieux universitaires:	0	0
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	4.000	3.600
					<b>Totaux pour le programme 18.31.</b>	48.030	63.404
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
<b>Programme 18.32.</b>							
<b>(Modifié) Aides aux entreprises - Recherche - Créativité - Innovation</b>							
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>							
MA	01	01	00	32	(Nouveau) Programme "Convergence" dans le cadre de la programmation 2007-2013 des Fonds structurels européens - Mesure 2.1	0	1.660
MA	01	02	00	32	(Nouveau) Programme "Compétitivité régionale et emploi" dans le cadre de la programmation 2007-2013 des Fonds structurels européens - Mesure 2.1	0	1.144
MA	01	07	00	32	(Nouveau) Pôles de compétitivité - subventions aux entreprises, aux universités et aux centres de recherche (PAP-AW - mesure 1.2)	0	15.862
MA	01	08	00	32	(Nouveau) Intensification des programmes mobilisateurs dans le cadre du Plan d'actions prioritaires pour l'avenir wallon (PAP-AW)	0	216
MA	01	09	10	32	(Nouveau) Programmes mobilisateurs - Marshall 2.vert	0	5.510
MA	01	10	00	32	(Nouveau) Soutien aux partenariats d'innovation technologique (PIT) en dehors du domaine des pôles - Marshall 2.vert	0	2.990
MA	01	11	00	32	(Nouveau) Pôles de compétitivité - subventions aux entreprises, aux universités et aux centres de recherche - Marshall 2.vert	80.000	19.061
MA	01	12	00	32	(Nouveau) Subsidés octroyés aux acteurs wallons de la recherche dans le cadre de leur participation à des programmes internationaux	7.000	4.320
MA	01	13	00	32	(Nouveau) Dépenses de toute nature relatives à la mise en œuvre du programme Innovation	7.500	5.300
MA	12	02	00	32	(Nouveau) Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	100	110
MA	31	01	00	32	(Nouveau) Subventions à des entreprises pour des études de faisabilité technique, la protection des droits de propriété industrielle, les services de conseil et soutien à l'innovation (y compris chercheurs FIRST)	6.200	5.900
MA	31	02	12	32	(Nouveau) Subventions à des entreprises pour le financement de projets de recherche industrielle et de développement expérimental	17.000	12.000
MA	31	03	00	32	(Nouveau) Subvention de fonctionnement à la S.A. WSL	1.500	1.000
MA	31	04	22	32	(Nouveau) Subvention de fonctionnement à l'ASBL FUTUROCITE (EURO GREEN IT INNOVATION CENTER)	320	320
MA	31	05	22	32	(Nouveau) Subvention de fonctionnement à l'ASBL MICROSOFT INNOVATION CENTER	500	500
MA	31	06	22	32	(Nouveau) Subvention de fonctionnement à l'ASBL ID CAMPUS	400	400
MA	31	07	00	32	(Nouveau) Subventions aux entreprises pour le soutien des innovations de procédé et d'organisation	500	700
MA	32	03	00	32	Renforcement de la politique en matière de spin-out (partim PME) dans le cadre du Plan d'actions prioritaires pour l'Avenir wallon (PAP-AW)	0	0
MA	32	05	00	32	(Nouveau) Soutien aux nouvelles pratiques innovantes, en particulier la captation de tendances, le développement des écosystèmes innovants, la constitution de plateformes d'échanges	0	0
MA	33	01	00	32	(Nouveau) Subvention à l'ASBL Groupement de Redéploiement Economique pour la mise en œuvre du projet « Liège Métropole Puissance 3"»	250	250
MA	40	01	00	32	(Nouveau) Subventions de toute nature pour le développement des télécommunications dans le secteur public	0	0
MA	45	01	23	32	(Nouveau) Subvention à la Communauté germanophone dans le cadre de la politique de télécommunication	75	75
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	121.345	77.318
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>							
MA	51	03	00	32	(Nouveau) Subventions aux entreprises pour le financement de projets de développement expérimental en coopération	3.000	2.000

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi-nistre ordon-nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2	n°	3-4		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	sec	ord.	sec				
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
MA	63	02	00	32	(Nouveau) Subventions dans le cadre de l'expérience-pilote DIGITAL CITIES (Marshall 2.vert - axe II)	0	2.000
MA	81	01	12	32	(Modifié) Avances récupérables à des entreprises pour le financement de projets de développement expérimental	54.000	45.100
MA	81	02	00	32	Pôles de compétitivité - Avances récupérables aux entreprises (PAP-AW - Mesure 1.2)	0	604
MA	81	03	00	32	Avances récupérables aux entreprises dans le cadre des programmes mobilisateurs (PAP-AW)	0	0
MA	81	04	00	32	(Nouveau) Avances récupérables aux entreprises pour le financement de projets de développement expérimental prototyping	24.650	5.000
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	81.650	54.704
					<b>Totaux pour le programme 18.32.</b>	202.995	132.022
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
<b>Programme 18.33.</b>							
<b>Promotion, diffusion et valorisation de la Recherche.</b>							
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>							
MA	01	02	00	33	Actions de sensibilisation à la culture scientifique et technique cofinancées par les fonds structurels européens hors Objectif 1 (Contrat d'avenir) (nouvelle programmation)	0	0
MA	01	03	00	33	Subventions relatives à des activités de diffusion de promotion et d'évaluation de la recherche, de la science, des technologies nouvelles, de l'innovation et du développement technologique	2.000	2.300
MA	01	04	00	33	(Nouveau) Subventions relatives au soutien de la valorisation et de la diffusion des résultats de la recherche	3.600	900
MA	12	02	00	33	Relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions et d'experts, études, actions de diffusion des sciences et des technologies	1.700	1.721
MA	41	01	40	33	(Nouveau) Subvention au Parc d'aventures scientifiques (Anc. Forum Scientifique et Technique)	3.500	3.500
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	10.800	8.421
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>							
MA	74	06	00	33	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	25	25
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	25	25
					<b>Totaux pour le programme 18.33.</b>	10.825	8.446
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
				<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>			
MA	01	01	00	34	<b>Programme 18.34.</b> <b>Fonds de la Recherche, du développement et de l'innovation</b>  <i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
					Fonds budgétaire : Fonds destiné au soutien de la Recherche, du développement et de l'innovation		
					Solde au 1er janvier	26.148	76.308
					Recettes de l'année en cours	19.000	19.000
					Disponible pour l'année	45.148	95.308
					<u>Dépenses à charge du Fonds</u>	18.809	18.809
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	26.339	76.499
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	18.809	18.809
					<b>Totaux pour le programme 18.34.</b>	18.809	18.809
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	18.809	18.809
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	26.339	76.499
					<b>Totaux pour la division organique 18.</b>	3.247.299	3.205.355
					<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—
	<i>Dont programme d'investissement</i>	21.116	17.366				
	<i>Dont fonds budgétaires</i>	18.809	18.809				
	<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	26.441	76.601				

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi-nistre ordonnateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
<b>Division organique 19</b>							
<b>Fiscalité</b>							
<b>Programme 19.01.</b>							
<b>Fonctionnel</b>							
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>							
LA	11	03	00	01	Rémunérations et allocations du personnel	15.843	15.843
LA	12	01	00	01	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	11	11
LA	12	03	00	01	(Modifié) Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques	0	16
LA	12	04	00	01	Entretien, réparation, carburant et assurance des véhicules de la DGO7	207	207
<i>Totaux pour le Titre I.</i>						16.061	16.077
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>							
LA	74	01	00	01	Achat de biens meubles durables	11	11
LA	74	02	00	01	Acquisition de matériel et logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de réalisation de projets informatiques spécifiques	0	0
LA	74	03	00	01	Achat de biens meubles durables - Véhicules de la DGO7	170	170
<i>Totaux pour le Titre II.</i>						181	181
<b>Totaux pour le programme 19.01.</b>						16.242	16.258
<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>						—	—
<i>Dont programme d'investissement</i>						—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>						—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>						—	—
<b>Programme 19.02.</b>							
<b>Fiscalité</b>							
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>							
LA	01	01	00	02	Dépenses de toute nature relatives à la mise en œuvre de l'accord politique entre la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale pour une réforme de la fiscalité routière	0	0
LA	01	03	00	02	Promotion de l'utilisation de véhicules électriques ou peu énergivores. Ecobonus, bornes électriques	0	0
LA	01	04	00	02	Traitements, allocations et indemnités du personnel affecté à la mise en œuvre de la LSF, de la nouvelle autonomie fiscale et des nouvelles compétences transférées du fédéra	0	0
LA	12	01	00	02	Achats de biens et services, en ce compris études, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions et frais de fonctionnement	502	502
LA	12	02	00	02	Frais d'impression	143	560
LA	12	03	00	02	Expertises, frais de procédure, frais de fonctionnement, honoraires d'avocats	1.096	1.360
LA	12	04	00	02	Frais bancaires, chèques circulaires, assignations postales	0	0
LA	12	05	11	02	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques	5.212	5.308
LA	34	01	31	02	Remboursements	0	0
LA	45	01	40	02	Avantage fiscal lié à la caisse d'investissements	750	750
<i>Totaux pour le Titre I.</i>						7.703	8.480

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
LA	74	01	00	02	<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
					Achat de biens meubles durables, y compris de matériel informatique	613	613
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	613	613
					<b>Totaux pour le programme 19.02.</b>	8.316	9.093
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
					<b>Totaux pour la division organique 19.</b>	24.558	25.351
					<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—					
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—					

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi-nistre ordon-nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
				<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>		
				<p><i>Division organique 32</i></p> <p><i>Provisions interdépartementales pour la programmation 2007-2013 des cofinancements européens</i></p> <p><b>Programme 32.01.</b></p> <p><b>Cofinancements européens 2007 - 2013</b></p> <p><i>Titre I. - Dépenses courantes</i></p>		
PM	01	01	00	01 Cofinancements européens 2007 - 2013	0	151.000
PM	43	01	00	01 Subvention dans le cadre des dossiers de cofinancements européens	0	0
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	0	151.000
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
PM	81	01	00	01 Intervention financière dans le cadre des cofinancements européens 2007 - 2013	0	0
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	0	0
				<b>Totaux pour le programme 32.01.</b>	0	151.000
				<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				<i>Totaux pour la division organique 32.</i>	0	151.000
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi-nistre ordon-nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
				<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>			
				<p><i>Division organique 33</i></p> <p><i>Provision interdépartementale Plan Marshall</i></p> <p><b>Programme 33.01.</b> <b>Plan d'Actions prioritaires pour l'Avenir wallon et Plan Marshall 2.vert</b></p> <p><i>Titre I. - Dépenses courantes</i></p>			
LA	01	01	00	01	Plan d'Actions prioritaires pour l'Avenir wallon et Plan Marshall 2.vert	0	0
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	0	0
					<b>Totaux pour le programme 33.01.</b>	0	0
					<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
					<b>Programme 33.02.</b> <b>Plan Marshall</b>		
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
MA	01	01	00	02	(Nouveau) Pôles de compétitivité - Recherche - Formation	49,000	49,000
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	49,000	49,000
					<b>Totaux pour le programme 33.02.</b>	49,000	49,000
					<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
					<i>Totaux pour la division organique 33.</i>	49,000	49,000
					<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
				<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>		
				<i>Division organique 34</i>		
				<i>Provisions interdépartementales pour la programmation 20014-2020 des cofinancements européens</i>		
				<b>Programme 34.01.</b>		
				<b>Cofinancements européens 2014 - 2020</b>		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
PM	01	01	00	01 Cofinancements européens 2014 - 2020	663.439	66.000
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	663.439	66.000
				<b>Totaux pour le programme 34.01.</b>	663.439	66.000
				<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				<b>Totaux pour la division organique 34.</b>	663.439	66.000
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				<b>Totaux généraux</b>	13.280.654	12.838.741
				<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—
				<i>Dont programme d'investissement</i>	351.869	359.591
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	219.845	219.845
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	229.174	338.520
				<i>Vu pour être annexé au projet de décret</i>		